

C.R.A.C. N° 56 (2012-2013)

5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPT E RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances

Mardi 18 décembre 2012

*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Orateurs : M. le Président, M. Borsus..... 1

Organisation des travaux..... 1

Examen de l'arriéré..... 1

Projets et propositions..... 1

Proposition de résolution sur l'importance d'un parcours d'intégration obligatoire, global et cohérent, déposée par MM. Borsus, Dodrimont, Mmes Reuter et Bertouille (Doc. 697 (2012-2013) N° 1)..... 1

Désignation d'un rapporteur..... 1

Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution

Orateurs : M. le Président, M. Borsus..... 1

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, MM. Wesphael, Daele, Mme Simonis, M. Elsen, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, M. Borsus..... 4

Vote..... 15

Confiance au président et au rapporteur..... 15

Interpellations et questions orales..... 15

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées..... 15

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la création d'un label « commerce adapté » »

Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 15

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la subvention d'équipement de fitness adapté aux personnes à mobilité réduite »

Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 16

Question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la vie sexuelle des personnes en situation de handicap »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	17
<i>Interpellation de M. Wesphael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la régionalisation des soins de santé »;</i>	
<i>Question orale de Mme Simonis à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la régionalisation des soins de santé »;</i>	
<i>Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la régionalisation des soins de santé »</i>	
<i>Question orale de M. Disabato à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les transferts de compétences liés à la santé dans le cadre de la 6e réforme de l'État ».....</i>	19
Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, Mme Simonis, MM. Dodrimont, Disabato, Mme Salvi, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	19
<i>Projet de motion</i>	27
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i>	27
<i>Question orale de Mme Sonnet à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le Plan radon »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Sonnet, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	27
<i>Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la proportion des femmes dans le plan wallon anti-tabac »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	28
<i>Question orale de M. Borsus à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la demande de maintien d'agrément du service d'urgence et de soins de Bastogne »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Borsus, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	29
<i>Question orale de Mme Salvi à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chance, sur « les résultats des politiques wallonnes de lutte contre les violences à l'égard des femmes »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Salvi, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	31
<i>Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'idée de kit de survie pour les SDF »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	33

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la promotion du sport chez les personnes handicapées »

Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	34
<i>Liste des intervenants</i>	36
<i>Abréviations courantes</i>	37

Présidence de M. Onkelinx, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 18 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Ministre, puis-je vous demander si Mme la Ministre nous rejoint ?

M. le Président. - Je l'espère profondément. J'ai d'ailleurs demandé à sa collaboratrice qui s'en inquiète. Elle est là. Je suis comme vous. J'attends. Je pense qu'il vaut mieux que Mme la Ministre soit là pour entamer nos travaux.

Nous accueillons Mme la Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - Nous allons entamer nos travaux avec à l'ordre du jour l'organisation des travaux.

Comme je l'ai dit, j'attends vos propositions. Dans le courant de l'année prochaine, si vous avez une proposition de résolution, une proposition de décret à faire remonter pour qu'on puisse en débattre, je suis à votre disposition, que ce soit maintenant ou par voie de courrier.

La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉOLUTION SUR L'IMPORTANCE D'UN PARCOURS D'INTÉGRATION OBLIGATOIRE, GLOBAL ET COHÉRENT, DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS, DODRIMONT, MMES REUTER ET BERTOUILLE (DOC. 697 (2012-2013) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution sur l'importance d'un parcours d'intégration obligatoire, global et cohérent, déposée par MM. Borsus, Dodrिमont, Mmes Reuter et Bertouille (Doc. 697 (2012-2013) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Daele est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je remercie Mme la Ministre de nous avoir rejoint avec un peu de retard certes, symbolisant peut-être le parcours de ce dossier qui, vous en convenez, est un parcours extrêmement difficile.

Si, avec mes collègues et amis, Florence Reuter, Chantal Bertouille et Philippe Dodrिमont, nous avons souhaité réinscrire ce point à l'ordre du jour, à travers la proposition de résolution qui vous est soumise, c'est parce que nous pensons, nous continuons à penser - celles et ceux qui avec nous pensent, ont livré un certain nombre d'études - que ce parcours d'intégration obligatoire global et cohérent est indispensable. Ce nombre va croissant, Monsieur le Président, et nous considérons qu'il y a urgence à décider.

Je ne sais ce que mes collègues ont observé. Peut-être que, des bancs de la majorité, vous avez des informations plus précises que celles dont nous pouvons disposer, peut-être vous, Monsieur le Président, en tant que président de cette commission. Quand on voit un point inscrit à l'ordre deux reprises les 6 et 13 décembre, à l'ordre du jour du gouvernement, sans qu'aucune décision ne tombe, et puis par ailleurs que, à l'avant-veille du dernier gouvernement de l'année, un point aussi important ne figure pas dans l'ordre du jour du gouvernement, c'est à l'évidence que les choses ne se concrétisent pas et que la promesse, Madame la Ministre, que vous aviez faite à ce parlement, mais à travers ce parlement à l'opinion, n'est pas aujourd'hui en tout cas honorée.

Concrètement, depuis longtemps, le MR et ses représentants plaident, comme pour d'autres matières, Monsieur le Président, concernant le service minimum - celles et ceux qui sont issus de la région de Charleroi ont encore mesuré, hier, l'importance des propositions que nous émettons en la matière - concernant la sécurité, concernant un certain nombre de priorités politiques. Vous nous reconnaissez au moins le mérite de la

constance dans la volonté de convaincre, dans la volonté de persuader et dans la volonté d'inscrire notre région dans une ligne claire en la matière.

Je rappelle - parce qu'on n'a pas tous la mémoire de ce qui a été dit partout, j'en conviens - ce qu'est notre dispositif. Notre dispositif, d'une part, s'articule sur un principe : s'installer chez nous entraîne un certain nombre de droits, mais implique aussi un certain nombre de devoirs. Il y a dans notre proposition une volonté d'équilibre entre ses droits et ses devoirs. On ne s'installe pas quelque part pour être simplement bénéficiaire d'une société, bénéficiaire d'un système.

Deuxième élément, ce que nous proposons est une opportunité, un dispositif, un outil à disposition des primo-arrivants parce que - et j'y reviendrai dans quelques instants - nous considérons -et des études nombreuses le confirment - que cet outil est indispensable. En quoi consiste tout d'abord cet outil ? J'estime que pour pouvoir s'intégrer et se donner à soi-même, à sa famille, à ses proches, de raisonnables chances d'intégration, Madame la Ministre - je veux bien, peut-être à vos côtés, tenter de convaincre les composantes du gouvernement qui semblent si réticentes à accepter ce que, partiellement, vous amenez sur la table - je suis prêt à plaider l'importance de, d'une part, premier élément, doter les primo-arrivants d'une connaissance minimale de la langue. Quand non ne maîtrise pas, peu ou prou, une langue, il est extrêmement complexe - soyons francs entre nous et soyons directs - il est impossible d'espérer s'intégrer raisonnablement dans une société.

Deuxième élément, nous souhaitons que l'on puisse être informés de l'ensemble des éléments, des institutions, du fonctionnement, des principes fondamentaux, des principes démocratiques fondamentaux d'une société où on s'installe. Quelqu'un qui arrive en Wallonie n'est pas, vous en conviendrez, censé connaître par avance un minimum des principes essentiels qui fondent notre société et a fortiori, ne les connaissant pas, ne les respecte pas.

Troisième élément, c'est évidemment le volet professionnel. Il est évident que, lorsqu'on ne dispose pas, au préalable, d'un certain nombre d'outils pour pouvoir espérer trouver un travail, pour pouvoir bénéficier de revenus, pouvoir aspirer à une autonomie personnelle, professionnelle, familiale, il est bien évident - cela vaut d'ailleurs pour les Wallons, pour les Belges, pour les primo-arrivants - que l'on doit s'inscrire dans une démarche de formation, d'insertion professionnelle avec toutes les palettes que nous connaissons en ce qui concerne les dispositifs d'intégration socioprofessionnelle.

Quatrième élément, il est bien évident que, dès l'instant où on édicte ces règles, ce n'est pas simplement pour en faire une information, une aimable invitation, pour en faire simplement une proposition sans suite.

Notre équilibre entre droits et devoirs. Il est évident que dès l'instant où les pouvoirs publics mobilisent des moyens, que dès le moment où nous pensons que ces dispositifs sont indispensables, il convient de leur donner un caractère obligatoire. Et lorsque quelque chose est obligatoire, comme pour n'importe quel texte, comme pour n'importe quel décret, on commence tout d'abord par informer, par convaincre, par sensibiliser les gens en disant : « Il faut respecter l'ensemble de nos règles qui organisent notre société : l'obligation scolaire, les décrets, les législations liées à l'environnement, la vie en société, et cætera ». On essaie d'informer, de convaincre, de persuader.

Et puis, si malgré tous ces efforts, l'un ou l'autre ou certains sont effectivement en opposition par rapport à ces règles, à ces éléments, au MR, on n'ose le mot, il y a une obligation. Il y a une obligation comme pour un certain nombre d'autres règles et si on ne s'inscrit pas dans une obligation, il y a évidemment une sanction qui est prévue - pas une sanction pour une sanction, évidemment, une sanction pour être l'élément persuasif, ultime, si nécessaire.

Notre conviction est constante, elle est claire et elle s'articule, Monsieur le Président, autour des différents piliers que je viens d'évoquer.

Je voudrais d'ailleurs mentionner que nous ne sommes pas seuls à partager cette conviction, même si tous les libéraux la partagent et qu'il y a çà et là l'une ou l'autre personne de telle ou telle autre conviction qui ose s'engager avec des éléments de nature différente.

J'ai lu, et vous avez écouté, Madame la Ministre, certainement avec beaucoup d'attention, l'interview de mon collègue, mandataire communal, M. Claude Emonts, par ailleurs Président de la Fédération des CPAS. J'ai, ici, la relation de son interview RTBF écrite qui de façon extrêmement claire - je me permets de le citer - indique en parlant du parcours d'intégration : « Je considère qu'il doit être obligatoire et pourquoi dis-je que cela doit être obligatoire ? Notamment, singulièrement, pour sortir les femmes de la misère parce que, tant que l'apprentissage d'une langue ne sera pas obligatoire, ce seront notamment les femmes qui sont en première ligne de cette forme d'isolement que je dénonce et qui est une des causes essentielles de pauvreté », fin de citation. Message extrêmement précis.

Il y a un deuxième message que je voudrais partager avec vous. Je vous engage dans ce dossier-là, comme dans beaucoup d'autres, chers collègues parlementaires, à oser aller de l'avant. Argument supplémentaire que je tire d'une étude de la Banque nationale de Belgique, que je tiens aussi, Monsieur le Président, dans les sept secondes, à votre disposition, si vous le souhaitez. Cette étude extrêmement bien documentée traite, notamment du taux d'emploi, de l'accès à l'emploi et du niveau d'éducation plus bas des personnes d'origine étrangère. Elle ajoute d'ailleurs un chapitre avec l'examen de la

précarité des emplois dont bénéficient les personnes d'origine étrangère.

Cette étude, je pourrais la résumer en quelques chiffres, mais elle mentionne notamment que le taux d'emploi des résidents de Belgique, nés hors de l'Union européenne, s'élevait l'année dernière, à 45,8 %, suivant la Banque nationale de Belgique. Je tiens également une étude extrêmement bien documentée de l'OCD qui constate, je la résume également, qu'en Belgique, singulièrement en Wallonie, nous sommes parmi les pays qui ont réussi, hélas, le moindre taux d'intégration de tous les pays étudiés dans l'échantillon statistique de l'OCD.

Je constate par ailleurs - et un certain nombre d'éléments factuels doivent être rappelés à cette commission - que cela part un peu dans tous les sens. Ce n'est pas une révélation, Monsieur le Président, que je vous fais cet après-midi en vous disant que cela part un peu dans tous les sens dans ce gouvernement. Ce que je voulais indiquer, c'est que cela part un peu dans tous les sens dans ce gouvernement, mais aussi dans les différentes familles politiques. Dois-je vous rappeler les déclarations de M. le Ministre André Antoine qui, conjointement à son collègue M. le Ministre Benoît Cerexhe, se prononçait en faveur d'un parcours d'intégration similaire à Bruxelles et en Wallonie, en faveur d'un parcours obligatoire pour les phases d'accueil et d'apprentissage de la langue et de l'alphabétisation, complétait-il.

La version officielle du gouvernement étant jusqu'alors, Madame la Ministre, en fonction d'une note décisionnelle que vous avez soumise au gouvernement - et qui ne nous a pas été communiquée à ce stade, j'imagine qu'elle est secrète - qui constatait en tout cas un accord gouvernemental uniquement sur le caractère obligatoire de l'accueil. On doit se présenter, point. On doit accepter d'être accueilli à un endroit donné et d'entendre un certain nombre d'informations. Vous en conviendrez, c'est le *minimum minimorum*.

Plus *light* que cela, ce n'est pas un parcours d'intégration, c'est un moment de présence que le gouvernement propose. C'est évidemment aux antipodes de ce que nous proposons.

À un point tel que Mme la Ministre Tillieux, dans un bel élan de sincérité, déclarait après cette position exprimée par M. le Ministre Antoine et son confrère bruxellois, je me permets de vous citer : « Quelle mouche a donc piqué M. le Ministre Antoine », fin de citation.

Nous avons aussi, chez les collègues, que ce soit à Bruxelles, dans la bouche de M. Deleuze, dans la bouche de M. Doukeridis, nous avons une expression au bureau du PS. Bref, on a, tout au fil du temps, des expressions soit concédent ce moment de présentation, c'est la version PS, une version Ecolo qui déclare n'avoir

pas de tabou sur le sujet et enfin une version cdH qui est, vous en conviendrez, relativement mouvante au fil du temps.

Bien plus que ces déclarations personnelles - on sait que parfois les déclarations ne laissent pas nécessairement les traces que nous souhaiterions, en ce qui nous concerne - nous avons examiné, on ne va pas refaire le débat budgétaire, mais nous avons examiné l'autre signe politique que Mme la Ministre aurait pu éventuellement obtenir, avec l'accord ici de M. le Ministre du Budget.

Ce signe budgétaire, c'est évidemment un signe budgétaire en moyens de paiement. Dans un budget, les moyens d'action, vous pouvez en mettre plein les armoires, ce qui compte, c'est ce que vous pouvez effectivement mandater, ce que vous pouvez effectivement payer, liquider, pour parler concret et très précis.

Là, à part une augmentation de 84 000 euros appuyée, adossée ou appliquée à un montant de 2,061 millions d'euros qui est le budget de base du secteur, quand vous avez retiré l'indexation de cela, vous voyez qu'il n'y a en moyens de paiement aucun signe dans le budget.

Évidemment, il y a bien des moyens d'action, mais celui qui croit dans les moyens d'action croit vraisemblablement aussi au Père Noël, à la fin du monde à la fin de la semaine. Les moyens d'action ne sont pas un signe politique. Le moyen de paiement est évidemment la mobilisation de moyens concrètement.

J'observe aussi que sur d'autres dossiers, le gouvernement a fait preuve d'un volontarisme tout à fait inverse. Je ne fais pas un parallélisme avec les dossiers et je ne les oppose pas. J'observe et je constate que, quand le gouvernement a voulu faire preuve de volontarisme, là, c'est passé et c'est passé de façon beaucoup plus rapide. Ce fut notamment le cas sur certains dossiers, notamment sur l'accès de la fonction publique aux personnes résidentes chez nous et d'origine hors Union européenne. Dès lors, le gouvernement, sur ce volet de l'accès de la fonction publique régionale, a pu très vite pour les personnes hors Union européenne traduire une volonté politique dans un texte et conduisant même à ce paradoxe, que même en ayant refusé un parcours d'intégration à venir, bien évidemment, on peut aujourd'hui, grâce au gouvernement Olivier, postuler et obtenir un emploi au sein de la Région wallonne. Voilà qui est, vous en conviendrez, relativement surprenant.

On sait, en ce qui nous concerne, que c'est l'éducation, c'est l'enseignement en général qui a permis d'élever la situation sociale du plus grand nombre. Le parcours d'intégration est pour nous un outil de mieux-être sociétal et de mieux-être collectif. C'est aussi, on ne s'en cache pas au MR, un signe politique clair entre cet

équilibre droits et devoirs.

Je résume donc mon propos - je suis évidemment à l'écoute des commentaires que mes cosignataires souhaiteraient formuler.

Madame la Ministre, soyons directs. Où en êtes vous ? Soyons francs - on se connaît depuis si longtemps - sur quoi y a-t-il accord ? Sur quoi n'y a-t-il pas accord ?

Si on pratique en cette dernière semaine de l'année la franchise complète comme il sied à un parlement, et la transparence qui sied à ce débat, qui bloque quoi ? On sent bien que cela tire à quia. Qui bloque quoi ?

Quatrième élément, il n'y aura pas de décision avant la fin de l'année, on le craint.

On a écrit dans notre proposition de décret qu'on souhaitait avoir un dépôt au parlement, mais au moins une communication au parlement.

Aujourd'hui, si vous veniez dans cette enceinte nous dire : « Voilà, chère Isabelle, chers collègues Ecolo, très réticents, chers collègues cdH très mouvants, le texte sur lequel j'ai un accord politique ou à tout le moins le texte que je propose ». Bref quelque chose quelque chose qui ait du contenu, que l'on puisse avoir le sentiment d'avancer. C'est notre première demande. Où en est-on ? Sur quoi cela bloque-t-il ? Quelle est votre demande ? Quel est votre combat, Madame la Ministre ? Est-ce que votre combat est juste le moment de présence ou poussez-vous le curseur plus loin ?

Deux, excusez-moi, quand, le 1er février, le 1er juin, dans la Déclaration de politique régionale à venir, sous forme de négociations ou à quel moment ? Quel est votre objectif opérationnel ?

On fait tous cela. Parfois, on est un peu de quelques heures, de quelques jours au-delà, mais on se fixe des objectifs. On dit que c'est pour telle date. Quelle est votre date ? Le parcours d'intégration en Région wallonne, c'est pour quand ?

Troisième élément : avec quels moyens ? Avez-vous inscrit des moyens d'action pour un peu plus de quatre millions d'euros de mémoire ? Avez-vous l'engagement de M. le Ministre du Budget, de ce budget, de pouvoir les libérer ? Voilà, votre parcours d'intégration est voté et vous avez les moyens de le mettre en œuvre.

Voilà les différents éléments que je voulais partager avec vous.

Vraiment, Monsieur le Président, je vous sentais un peu courroucé du retard de cette commission. Je sais que vous pourriez faire passer cette inquiétude au souvenir de l'histoire parlementaire, si Mme Tillieux nous offrait un vrai moment parlementaire en nous disant : « Voilà, Monsieur Borsus, Monsieur Onkelinx,

comment cela va aller et on y va maintenant ».

M. le Président. - Je n'étais pas courroucé. J'étais un peu inquiet, mais sachant que Mme la Ministre qui ne fait jamais défaut allait arriver bien sûr.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Qui veut prendre la parole ?

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, j'attends aussi que vous puissiez être précise, Madame la Ministre, sur les initiatives du gouvernement dans ce dossier, me semble-t-il, extrêmement important pour ce que je qualifie de vivre ensemble.

Il faut être aveugle, insouciant ou inconscient pour ne pas constater que notre société, qu'elle soit bruxelloise ou wallonne, se divise de plus en plus. Les gens ne sont plus dans une logique citoyenne. Ils sont dans une logique mitoyenne.

Aujourd'hui, par manque de moyens sociaux et d'accompagnement éducatif, en termes de formation, d'urbanisation, on assiste partout - et cela se voit aussi en Wallonie maintenant fortement - à des replis identitaires de type ethnique, sociologique et, permettez-moi l'expression, raciale. Un certain nombre de personnes, aujourd'hui, qui n'ont pas de parcours effectivement, ni de prise en charge, rejoignent des communautés qui estiment, entre elles, que leurs règles, leurs lois, leur manière d'être est la norme pour tout le monde. Je ne peux pas accepter ce genre de chose ! Je l'ai déjà dit lorsque j'étais au sein de mon ancien parti. Je le redis, encore plus librement, aujourd'hui, en tant que député du Mouvement de gauche.

Je dis cela pourquoi ? Parce que je n'ai pas le sentiment aujourd'hui alors que ça devrait peut-être être le cas, que l'immigration est une chance.

L'immigration aujourd'hui est, pour ceux qui arrivent chez nous dans des conditions inacceptables d'accompagnement social, culturel, économique et linguistique, un déracinement profond. Au mieux, ces gens-là sont dans les files d'attente de perception d'une allocation sociale. Au pire, ils rejoignent des bandes organisées et, de temps à autres, ils sont récupérés parce que ce sont « des bateleurs de paradis » qui les endoctrinent sur un plan religieux et sectaire avec ce que l'on commence à voir émerger chez nous, des courants religieux qui se présentent aux élections, qui sont très clairement et définitivement, contre la démocratie, de manière limpide.

Vous allez dire : « Quel est le rapport avec le débat que nous avons sur le parcours d'intégration ? ». Ce parcours d'intégration est une urgence absolue. Si nous voulons offrir une autre chance à ces jeunes primo-arrivants qui viennent chez nous, que les trois conséquences que je viens de citer en termes d'avenir, il est temps de les prendre en charge dès qu'ils arrivent.

Si d'aventure, un certain nombre d'entre-eux qui vivent des situations très particulières et qui viennent d'horizons différents et de zones géographiques différentes dans le monde, ne comprennent pas l'intérêt d'un parcours d'intégration, devons-nous les laisser sur le bord de la route en disant : « Ce n'est pas grave ». Vous, vous êtes suffisamment intelligente pour comprendre le parcours d'intégration et donc venez, on va vous aider avec deux ou trois critères de prise en charge, mais si vous n'êtes pas d'accord, ce n'est pas grave, continuez à vivre dans cette logique de repli identitaire. On va quand même vous donner peut-être une allocation à terme. Pour cela, je vais vous dire quelque chose, Madame la Ministre, c'est le contraire d'une option progressiste de la société. C'est le laisser-aller. C'est le laxisme culturel qui fera que demain, avec l'attitude d'un certain nombre de formations politiques à Bruxelles, qui jouent avec le feu électoral en surfant sur ses replis identitaires, nos villes seront en très grande difficulté à l'horizon de 2020-2030. Je plaide donc pour deux choses pour ne pas être trop long - parce que je ne représente que moi-même - pour être très précis à cet égard, il y a deux choses à préciser par la loi : les droits et les devoirs de chacun.

On est le bienvenu ici aux conditions et aux règles que nous avons fixées démocratiquement et l'on est prié de s'y adapter. Cela, ce sont les devoirs. Les droits, c'est de pouvoir bénéficier d'une aide pour s'intégrer, c'est-à-dire une logique interculturelle plutôt qu'une logique multiculturelle. On voit ce que ça donne. Ça court vers le communautarisme au maximum. On a le droit de recevoir une aide pour s'intégrer. C'est la première option qui est la plus fondamentale pour des gens comme nous, plutôt donc dans le champ progressiste. C'est-à-dire d'offrir une véritable chance au départ à la personne qui arrive sur notre territoire, mais la forcer à la prendre cette chance et ne pas lui dire : « Vous avez le choix entre vous insérer dans notre société, mais vous avez aussi le choix de ne pas le faire et de continuer à vivre de manière repliée ». Cela, c'est votre option, Madame la Ministre, que je ne partage pas.

(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)

Excusez-moi, c'est parce que j'ai une proportion à montrer les ministres qui ont beaucoup de charme du doigt, mais bon, si vous voulez que je retire mon doigt, je le retire.

Deuxièmement, ce qui me semble important dans ce dossier – et je m'adresse aussi ici aux gens qui considèrent que cette question mérite qu'on s'y intéresse

vraiment – il y a lieu de réinvestir non seulement vis-à-vis des primo-arrivants qui viennent d'horizons différents, mais aussi dans les quartiers les plus pauvres laissés à l'abandon depuis 30 ans aujourd'hui. Il y a lieu de réinvestir massivement dans la scolarité, dans la formation, dans l'éducation, dans la prise en charge de l'environnement social et urbanistique de ces quartiers. Pourquoi ? Quand bien même il y aurait le parcours d'intégration obligatoire qui est une étape, un moyen, si l'on ne réinvestit pas dans ces quartiers, ça ne va pas changer grand-chose. Savez-vous que dans certains quartiers à Bruxelles - vous le savez mieux que moi - il y a des taux de chômage de moins de 25 ans de l'ordre de 60 %. Il faut donc jouer sur les deux volets, droits et devoirs, et nécessiter de réinvestir dans les secteurs les plus importants pour permettre à ces jeunes qui arrivent ou ces jeunes qui sont chez nous depuis un certain temps, d'avoir enfin une perspective d'avenir. C'est la raison pour laquelle je m'adresse au gouvernement aujourd'hui, en toute modestie, et sans vous montrer du doigt. On a trop attendu sur cette question. Cela fait des mois qu'il y a un immobilisme certain. Je demande qu'on prenne une décision, une politique qui offre quelque chose à ces primo-arrivants, à ces jeunes qui vivent chez nous depuis un certain nombre d'années et qui ont des difficultés à la fois pour s'intégrer dans notre société et pour avoir une perspective d'avenir.

Le projet que j'ai entendu que vous défendez, il y a quelques semaines ou quelques mois, ne correspond pas, à mes yeux, à cette volonté, car j'ai l'impression qu'un certain nombre de leaders politiques locaux, notamment à Bruxelles, issus de votre formation politique, ont peur de froisser certains courants religieux sur le plan de la perspective future des élections régionales de 2014 sur le territoire de Bruxelles.

Je souhaiterais que vous puissiez me rassurer à cet égard et dire que « non, le gouvernement, cette fois-ci, va bouger ».

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, nous voilà donc amenés à discuter une nouvelle fois du sujet et de la mise en place d'un parcours d'accueil à destination des personnes arrivant en Wallonie.

Suite n'est pas fin du débat puisque Mme la Ministre nous avait annoncé déposer prochainement sur la table sa proposition de décret visant à mettre cela en œuvre.

À la lecture de la proposition de résolution, j'ai d'abord cru à un communiqué de presse, mais vu qu'il y a trois demandes au gouvernement, ça en fait une proposition de résolution.

Vous le savez, en tout cas pour ceux qui suivent régulièrement les travaux de cette commission ou qui y participent, c'est un débat qui nous intéresse, auquel

nous participons avec intérêt depuis toujours. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de susciter le débat au sein de cette commission ou en séance plénière par le biais de questions d'actualité, de questions orales ou d'interpellations. Nous avons reçu ici même, à ma demande, le CIRE ainsi que le BON – *Brussels Onthaalbureau* – bureau d'accueil bruxellois qui organise le parcours d'intégration du côté bruxellois. M. Dodrimont était présent.

La mise en place de ce parcours est en travail au sein du gouvernement puisqu'il est, en effet, mentionné en toutes lettres dans la DPR, qu'au départ des initiatives existantes et de l'organisme en place, le gouvernement mettra en place un véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants.

Mme la Ministre nous avait exposé le 3 juillet dernier une note commune entre les exécutifs des trois gouvernements francophones, mais également un accord de majorité au sein du gouvernement à travers une note décisionnelle.

Ma vision et celle de mon groupe de ce que doit être ce parcours d'accueil n'est pas inconnue pour ceux qui s'intéressent au débat. Pour ceux qui s'y intéressent de manière plus récente, c'est une définition qui peut être résumée en trois mots : émancipation, autonomie, efficacité.

Nous désirons voir mis en œuvre un parcours qui aura pour objectif de fournir à la personne le soutien et les informations nécessaires pour mener sa vie dans notre région en toute autonomie. Nous désirons voir mis en œuvre un parcours d'intégration qui ne doit pas être un parcours d'assimilation ou de formatage, mais bien un parcours qui donne de l'autonomie, qui émancipe et qui permet de se prendre en main, d'aller vers plus d'indépendance dans la société dans laquelle ces personnes vivent et vivront. Un parcours qui doit être pensé au mieux des intérêts des personnes primo-arrivantes car ce parcours correspond à un réel besoin d'avoir des cours de langues pour être rapidement autonomes dans la société au quotidien, besoin d'être épaulées au niveau de l'insertion socioprofessionnelle, mais aussi besoin de mieux décoder la société dans laquelle elles arrivent.

L'émancipation dont je parlais, c'est la maîtrise de la langue parlée là où l'on vit. L'émancipation, c'est comprendre la société dans laquelle on vit afin d'avoir les clefs pour pouvoir en être citoyen à part entière. L'émancipation, c'est aussi l'intégration socioprofessionnelle.

On a évoqué la question de la langue qui est primordiale, notamment de savoir dans quelle langue le premier volet doit se dérouler. Il comporte des cours de français, de langue étrangère ou d'alphabétisation, mais également une initiation à la citoyenneté, à la vie pratique. L'important, c'est que ces premiers pas

puissent se faire dans la langue de l'arrivant, en tout cas dans une langue véhiculaire. Il faut que la première étape puisse se faire dans une langue qui soit comprise.

Il y a également la question de l'obligation, couplée à des sanctions. Ce point est intimement lié à la question de l'offre du parcours.

En effet, quel sens aurait une obligation de suivre un parcours dont l'offre ne serait pas suffisante pour recueillir toutes les demandes ?

D'ailleurs, il serait intéressant de pouvoir quantifier le nombre de personnes ne souhaitant pas suivre ce parcours puisqu'à en entendre certains, on a l'impression qu'ils sont nombreux et que les personnes étrangères viennent en Wallonie dans le but de profiter du système. On a entendu ici même que les immigrés vont grossir les files pour percevoir les allocations. C'est une vision pour le moins manichéenne de l'immigration où l'immigré est toujours profiteuse, assisté et replié sur lui-même. Nous avons entendu ici une belle leçon de nuances.

On peut donc largement douter de cette vision manichéenne au vu des listes d'attente constatée pour les cours de langue. D'ailleurs, en Flandre, on constate que les modules sont embouteillés. En Wallonie aussi, des listes d'attente de plus d'un an sont constatées, avant de pouvoir suivre des cours de langue ou de bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle.

Que voulons-nous ? Les prises de position tape-à-l'œil ou une politique efficace ?

Avant tout, se pose très pragmatiquement la question de l'accès rapide à ce parcours. C'est cela qui sera gage d'efficacité de cette politique d'accueil et d'intégration, une obligation de résultats, d'efficacité, qui rencontre les besoins des personnes auxquelles s'adresse ce parcours. Je plaide pour que l'objectif de 100 % des primo-arrivants aient accès à ce parcours, sans cela nous passerons à côté du but poursuivi. C'est le préalable indispensable nécessaire à toute obligation envers les primo-arrivants.

J'ai entendu citer dans cette proposition de résolution M. Olivier Deleuze qui dit ne pas avoir de tabous sur l'obligation, et ce n'est pas neuf, moi non plus, pour autant que les préalables dont je vous parle soient mis en œuvre.

Ce n'est pas le sens qui est donné par les auteurs de cette résolution. Nous ne la soutiendrons donc pas.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je serai assez brève puisque, à l'occasion de ce débat sur une proposition de résolution sur lequel je vais revenir dans un instant, on ne fait en fait qu'enfoncer des portes

ouvertes par rapport à un débat que nous avons déjà eu très longuement au mois de juillet, où Mme la Ministre est venue présenter sa note et où, par ailleurs, puisque c'est la troisième fois que M. Borsus revient avec ce débat, c'est un dossier qu'il aime bien et qui marche. Aujourd'hui, nous avons par contre une proposition de résolution qui, dans sa première partie de texte, fait une espèce de revue de presse des petites phrases des uns et des autres et puis qui demande trois choses au gouvernement.

La première chose que M. Borsus demande au gouvernement, c'est, Madame la Ministre, une prise de conscience. Pour ce qui nous concerne, il ne nous semble pas vraiment nécessaire de déposer et encore moins de voter une proposition de résolution afin de faire prendre conscience puisque, je viens de le rappeler, cette commission a eu l'occasion de débattre, et non seulement la commission, la séance plénière de notre parlement, à plusieurs reprises de ce sujet qui, pour tous les groupes, est évidemment extrêmement important.

Nous en avons discuté régulièrement. La prise de conscience me semble acquise, non seulement dans tous les groupes politiques, mais également, me semble-t-il, au niveau du gouvernement.

La deuxième demande de votre proposition de résolution, c'est d'organiser une concertation avec les différents niveaux de pouvoir. Là aussi, le gouvernement n'a pas vraiment attendu la proposition de résolution puisque, en mai 2011, une note commune aux exécutifs des gouvernements francophones avait été approuvée qui définissait le public cible du parcours d'intégration. Lorsque nous sommes revenus en débat au mois de juillet, nous avons d'ailleurs parlé longuement de cet aspect.

Enfin, le troisième point qui demande au gouvernement de déposer au parlement un texte décrétale avant la fin de l'année 2012 est déjà en soi dépassé puisque, quand bien même on voterait votre proposition de résolution, elle ne pourrait être votée qu'en séance plénière de la rentrée, à savoir en janvier 2013. Donc, le gouvernement ne pourrait pas être en capacité d'amener son texte avant la fin 2012.

À la lumière de ces quelques points, je pense que tout le monde l'a bien compris ici, l'objectif de M. Borsus était de revenir pour la xième fois sur cette thématique.

Moi, ce qui m'importe, à l'instar de mes collègues que je viens d'entendre, c'est d'entendre Mme la Ministre, pouvoir nous expliquer où le gouvernement en est dans le dossier et quels sont les principes directeurs.

Vous savez, Monsieur Borsus, une question orale permet tout à fait de faire la lumière sur le dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, vous me permettez de pouvoir dire quelques mots sans vouloir être trop long par rapport à ce sujet important. Comprenez, il ne faudrait pas qu'il n'y ait que le groupe MR qui parle longtemps, le Mouvement de gauche qui parle longtemps...

M. le Président. - Vous avez le temps, Monsieur Elsen.

M. Elsen (cdH). - Cela pourrait laisser croire que nous nous désintéressons...

(Réaction de Mme Simonis)

Cela peut aider, Madame Simonis.

En tout cas, dans certains moments et dans certaines circonstances, la quantité compte, Monsieur Disabato.

Je pense qu'on peut discuter de façon pondérée. C'est normal que chacun utilise les ustensiles et les instruments liés au fait qu'il est dans la majorité ou dans l'opposition. Je comprends. Chacun son tour.

Je voudrais en tout cas redire, si jamais il y avait...

(Réaction de M. Wesphael)

Monsieur Wesphael, j'aurais tellement aimé commenter vos propos et je me suis abstenu de le faire.

Simplement, redire qu'évidemment le groupe cdH, je pense que c'est d'ailleurs le propre de toutes les formations démocratiques, se battra pour développer la participation active de tous dans la société.

Évidemment que tout un chacun, pas tout le monde, mais chacun doit pouvoir non seulement être bénéficiaire de services offerts par la collectivité, mais également développer une réelle responsabilité par rapport à la vie collective.

Évidemment que nous sommes pour un parcours d'intégration qui doit être vu - je ne vais faire que répéter un certain nombre de choses que nous avons déjà dites par le passé, puisque nous avons déjà eu l'occasion au sein de cette commission de discuter de tout cela - comme une réelle opportunité qui vise à plus d'égalité. C'est bien dans ce sens-là que nous voulons un parcours d'intégration.

Vous savez, en politique, il y a les discours et il y a l'action. Moi, je crois qu'on mesure surtout les politiques d'après l'efficacité de l'action plutôt que quant au degré de musculature du discours, en tout cas c'est ma façon de voir les choses.

On doit assurer effectivement la cohérence du dispositif.

Pour assurer la cohérence du dispositif, il faut s'assurer que nous disposons et que nous sommes en

mesure à court terme de mettre tous les moyens en œuvre pour gérer ce qu'on prétend vouloir gérer. Il faut certainement aussi développer de la cohérence entre les différents niveaux de pouvoir concernés.

Vous voyez que je peux rejoindre un certain nombre de choses qui se trouvent dans la proposition de résolution.

Je pense qu'un objectif aussi est de se donner un maximum de moyens pour faire adhérer au maximum la population dans son ensemble par rapport au dispositif.

Je pense qu'à force de vouloir rendre le discours musclé et de vouloir brûler les étapes, essentiellement faire avaliser un dispositif dont on sait très bien qu'on n'a pas les moyens de pouvoir le prendre en œuvre complètement, on risque d'arriver au résultat juste inverse de celui qu'on prétend viser. On risque de donner toutes bonnes raisons à cette petite partie des personnes qui probablement refusera longtemps, pour ne pas dire toujours, d'adhérer à ce genre de parcours.

On leur donnera toute raison de dire qu'ils ont bien raison dès lors que nous aurons défini un dispositif et que nous n'aurons pas les moyens de le mettre en œuvre. Faisons tout de même attention à ne pas jouer avec le feu.

Quand je lis les demandes au Gouvernement wallon ou la proposition de résolution, heureusement, comme chacun d'entre nous, j'ai le plaisir de connaître les signataires. Autrement, si je n'en connaissais pas les signataires, je trouverais qu'une partie des demandes est proprement injurieuse. « Prendre conscience de l'importance pour chaque bénéficiaire d'acquérir l'autonomie », mais est-ce qu'on croit vraiment que nous n'en avons pas pris conscience ? Et j'espère depuis très longtemps ! C'est presque injurieux ! « Organiser une concertation avec les autres niveaux de pouvoir impliqués », nous l'avons dit et redit, il faut évidemment s'en assurer. C'est une question de cohérence que nous ayons un dispositif similaire à Bruxelles et en Wallonie. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de contacts sont pris et ils seront encore pris, d'ailleurs, à l'initiative du Gouvernement wallon, mais on conviendra que sur la demande de déposer au Parlement wallon un texte décrétale avant la fin de l'année 2012, vous saviez très bien qu'on ne pouvait accepter cette proposition de résolution.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - C'est avec plaisir, évidemment, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs de la Presse, puisque, à chaque fois, ce dossier est largement suivi de l'extérieur de notre enceinte parlementaire, bien sûr, et aujourd'hui, nous allons à nouveau nous pencher,

pour la troisième fois, sur un texte proposé par M. Borsus.

À la lecture de la résolution que vous avez déposée, Monsieur Borsus, et à vous entendre, là, maintenant, vous exprimer sur ce texte, on dirait vraiment que la politique d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, mise en œuvre en Wallonie, semble tout à fait inopérante. C'est évidemment, vous le consentirez, faire fi de l'important travail, de l'investissement de tous les acteurs de terrain qui, chaque jour, œuvrent à l'intégration de ces personnes étrangères.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer ici même, la politique d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère s'appuie sur un décret, décret que vous, parlement, avez adopté, en ce compris votre groupe, Monsieur Borsus, en juillet 1996. Ce n'est donc pas neuf. Sept centres régionaux d'intégration, des opérateurs, associatifs et publics, mettent ensemble en œuvre toute cette politique.

Conformément à ce que prévoit les déclarations de politique régionale et communautaire, un parcours d'accueil des primo-arrivants est aujourd'hui en cours d'élaboration. Je l'ai dit, et je le répète, la mise en place d'un tel dispositif ne se décrète pas de manière non concertée, et surtout pas sur la base de préjugés, et vous en conviendrez, j'ai bien sûr privilégié la concertation, ce qui permettra de proposer au Gouvernement wallon un projet de décret abouti, et surtout réaliste.

Cela étant, à l'examen de la proposition de résolution que vous déposez, force est de constater que la première proposition consiste à demander au gouvernement de prendre conscience – effectivement, Mme Simonis l'a souligné – de l'importance pour chaque bénéficiaire d'acquérir l'autonomie qui émancipe. Je relève ainsi que vous ne faites finalement que paraphraser les mêmes propos que j'ai tenus début juillet, lorsque je vous ai exposé les actions du gouvernement, et lors du débat sur la deuxième proposition de décret où je précisais que le parcours d'accueil développé est un processus d'émancipation des personnes qui arrivent chez nous.

Notre société doit en effet viser à leur permettre de s'intégrer au mieux dans leur nouveau cadre de vie, au travers d'un dispositif, dispositif que l'on est en train de déployer et qui comprend différents axes.

Je voudrais rappeler succinctement le contenu de la décision du Gouvernement wallon du 5 juillet dernier, que l'on appelle « Note décisionnelle » et que je vous avais par ailleurs largement exposée.

L'accueil serait via un bureau, bureau organisé par les Centres régionaux d'intégration, et j'en profite pour vous dire qu'entretemps, nous passons à la création d'un huitième centre régional, puisque la Province du Luxembourg n'était jusqu'à présent pas encore couverte.

L'accueil se fera au travers de quatre aspects. Tout d'abord, le premier accueil, une formation à la langue française, mais en fonction de l'évaluation des besoins - tout le monde n'a pas les mêmes capacités, c'est évident - un module de formation à la citoyenneté – comment vivons-nous chez nous ? Qu'est-ce que les soins de santé ? - et une orientation socioprofessionnelle bien évidemment puisque l'emploi est bien sûr le meilleur vecteur d'intégration dans une société.

L'accueil sera donc dorénavant personnalisé, alors que jusqu'à présent, nous avons mené des politiques d'ensemble. Cette étape du processus comportera au minimum :

- une information pertinente sur quelque chose sur laquelle vous insistez fort, Monsieur Borsus, c'est-à-dire les droits et les devoirs de chaque personne qui réside en Belgique ;
- un entretien pour évaluer les acquis, pour en faire le bilan, il faut parler pour cela, il faut savoir quels sont les diplômes, quelles sont les équivalences éventuelles avec les diplômes de chez nous. C'est tout ce qu'on appelle le bilan social ;
- et enfin, une aide aux différentes démarches administratives qui pourraient être entamées ;
- l'accès à cet entretien d'accueil bien sûr est gratuit.

Le bilan social sera réalisé dans le cadre de cet accueil pour identifier au mieux les besoins des personnes, notamment en termes de formation du primo-arrivant, compte tenu de ses compétences et de son expérience. Le bilan permettra d'évaluer les acquis de la personne pour permettre aussi éventuellement de les valoriser dans notre société, via des secteurs où il y a des métiers en pénurie. Nous espérons aussi pouvoir améliorer cette situation.

Pour la formation à la langue française, il est essentiel que le dispositif s'appuie sur ce qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire toutes les formations qui sont organisées par les organismes agréés, dans le cadre des initiatives locales d'intégration, les organismes reconnus par les pouvoirs publics ou parfois même, les services publics eux-mêmes.

Dans les modules de citoyenneté, les informations de base seront apportées sur le fonctionnement de la société en général, sur les relations sociales, évidemment dans notre pays, sur le fonctionnement des institutions publiques, pour pouvoir participer pleinement à la vie sociale, à la vie associative, et bien sûr aux vecteurs culturels.

En ce qui concerne l'orientation socioprofessionnelle, elle sera organisée par les organismes agréés, eux aussi dans le cadre des initiatives locales d'intégration par les organismes agréés par les pouvoirs publics, et les pouvoirs publics

eux-mêmes, puisqu'il y en a aussi qui l'exercent.

En fonction des conclusions du bilan social, les parcours seront formalisés dans une convention, qui liera le primo-arrivant avec le centre régional d'intégration, qui organise le bureau, et cette convention comportera les droits et obligations de chacune des parties. La convention aura une durée maximale de deux ans bien sûr. Le parcours d'intégration est destiné à se faire rapidement, et deux ans semblent une période utile pour pouvoir aboutir.

Le suivi sera tout à fait individualisé au niveau de la convention. Ce sont les centres régionaux d'intégration qui assureront le suivi, en sollicitant un entretien d'évaluation, qui sera réalisé au minimum une fois par an avec le primo-arrivant. L'évaluation permettra, le cas échéant, d'adapter le plan de formation qui a été initialement mis en œuvre soit pour réorienter vers une nouvelle formation si éventuellement le besoin en était, soit pour intensifier le plan de formation. Imaginons qu'il y ait un emploi à la clé, il faut parfois booster un peu la formation.

Au terme de la convention, le centre délivrera un certificat de fréquentation à toutes ces formations reprises dans la convention. J'insiste donc sur le fait que le dispositif qui est mis en place est un processus d'émancipation des personnes qui arrivent chez nous. La politique d'intégration en Wallonie veut aussi inclure une dimension, comme on dit dans le jargon européen, *two-way process*, ce n'est pas la première fois que je vous en parle, c'est-à-dire que l'intégration n'est pas seulement et uniquement le fait des migrants, mais c'est aussi le fait de la société d'accueil.

Je me permets aussi d'insister sur la dimension Contrat social de l'initiation à la citoyenneté, et surtout sur la portée symbolique des initiatives prises à cet égard en Wallonie, qui sont, il faut bien le dire, un peu le parent pauvre de votre proposition de résolution qui touche tout autant la société d'accueil que les migrants eux-mêmes.

Vous préconisez, au travers de votre résolution, d'organiser une concertation avec les autres niveaux de pouvoir qui sont impliqués dans cette politique en poursuivant l'objectif de déposer des textes semblables quant à leur contenu.

Une nouvelle fois, comme on l'a dit tout à l'heure, nous ne vous avons pas attendu pour procéder de la sorte. Je vous le rappelle, en effet, le 11 mai de l'année dernière, les trois gouvernements francophones ont approuvé, lors d'un gouvernement conjoint, une note qui vise à préserver et renforcer la cohérence des démarches effectuées par chacune des trois entités.

Cette note trace les lignes de force, balise aussi la mise en place des dispositifs de soutien au parcours d'accueil dont les modalités seront définies par le

Gouvernement wallon, d'une part, par le collège de la CoCoF, d'autre part.

Il est aussi prévu d'établir un cadre commun qui sera plus formel via la conclusion d'un protocole d'accord entre les trois gouvernements, qui déterminera ce protocole d'accord des publics visés par la politique d'accueil des primo-arrivants, les objectifs de celle-ci et les modalités d'échange et de concertation entre les services et les secteurs qui relèvent de la CoCof, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En termes de méthode de travail, nous travaillons sur ce dossier de manière pragmatique, je n'ai cessé de le répéter, surtout de manière respectueuse des personnes et bien sûr tout à fait éveillés et conscients des moyens à notre disposition aujourd'hui.

Je mets à nouveau l'accent sur l'essentielle concertation avec tous les partenaires en présence, que ce soit le monde associatif, les partenaires publics, mais aussi les entités fédérées, les villes et communes qui sont pleinement concernées par le dispositif - les bourgmestres évidemment en sont pleinement conscients - tant pour développer des initiatives cohérentes et pertinentes que pour la mise en oeuvre du dispositif de premier accueil obligatoire et tous ses corollaires, mais notamment le caractère obligatoire, le dispositif d'amende administrative.

Tout ce travail de concertation, de coordination m'a permis de déposer, la semaine dernière, et même la semaine avant, au Gouvernement wallon, un projet de décret conforme à la décision du gouvernement du 5 juillet dernier – nous en avons la note décisionnelle et j'ai été chargée de déposer un projet de décret. Le projet de texte est aujourd'hui toujours en débat au sein du gouvernement en ce qui concerne le mécanisme des sanctions administratives et en ce qui concerne leur montant. Pourquoi? Parce qu'il s'avère que le mécanisme flamand dans lequel on va tout de même jeter un oeil puisque cela fait un petit temps qu'ils ont mis en place *l'inburgering*, cela date quand même de 2003 et je rappelle que les premières sanctions administratives sont apparues en Flandre en 2009, soit six ans après la mise en oeuvre de leur décret *inburgering* et que les choses ne sont pas si simples aujourd'hui. Il s'avère en effet que le mécanisme flamand dont vous proposez dans votre texte une sorte de copier-coller, est en fait aujourd'hui très peu opérationnel et le montant des amendes, en l'occurrence s'élève jusqu'à 5 000 euros, ce qui est tout à fait irréaliste.

Par ailleurs, et cela devait être de nature à vous rassurer un peu, il est prévu, avant la deuxième lecture du projet de décret, d'inscrire le point à l'ordre du jour d'un gouvernement interfrancophone afin d'assurer la cohérence entre les dispositifs mis en place. Donc, en mai 2011, nous avons un accord intrafrancophone sur les définitions, chacun des gouvernements travaille en

fonction des réalités socio-économiques sur le parcours et puis nous devons nous revoir pour faire en sorte que l'on ne s'écarte pas les uns des autres sur les dispositifs mis en place puisque l'idée, à terme, est de pouvoir fonctionner avec la conclusion d'un protocole d'accord. Ce sera à mon avis de plus en plus souvent le cas entre nos régions.

Je terminerai en soulignant que je ne m'inscris résolument pas dans votre approche du parcours d'accueil, mais vous vous en doutez. Au fil des débats, vous avez tenté de le rendre de plus en plus présentable, mais je pense que personne ici dans l'assemblée n'oubliera vos propos à l'égard des fameux récalcitrants.

Vous appréhendez toujours le parcours d'accueil en termes d'obligation, de devoir, de sanction, même si vous mettez le focus sur l'émancipation. Je voudrais encore vous dire que si le point ne figure pas à l'ordre du jour du gouvernement la semaine prochaine c'est parce que le gouvernement, mes collègues, se sont mis d'accord sur les principes ... oui, exact, après-demain, avant en tout cas les vacances de Noël, c'est tout simplement parce que mes collègues se sont mis d'accord sur les principes et que nous réglons actuellement les modalités dont je viens de vous parler, notamment sur les sanctions et la hauteur des amendes.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Merci Madame la Ministre, pour ces éléments d'information, mais il convient que vous puissiez clarifier les choses.

Tout d'abord, constatons que le chemin pour arriver à ce qui n'est pas encore une première lecture – il n'y a pas encore de première lecture adoptée actuellement au gouvernement, me dit-on - ...

(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)

Il n'y en a donc pas aujourd'hui. Le chemin est donc le suivant, sachant qu'un grand nombre de mois se sont écoulés depuis le début de la législature. En mai 2011, soit il y a quelque chose de l'ordre de 18 mois, on se rencontre avec les différents autres interlocuteurs. Cette rencontre est importante parce que, évidemment, on doit avoir un parcours d'intégration qui est le même entre Bruxelles et la Wallonie, me semble-t-il, et si possible d'avoir un minimum de concertation sur le territoire belge.

Après cette rencontre de mai 2011, il faut donc attendre le mois de juillet de cette année, soit 14 mois, pour qu'il y ait une note décisionnelle au gouvernement. Moi, je comprends qu'une note décisionnelle, c'est déjà un accord sur un grand nombre de choses.

Forts de cette note décisionnelle du mois de juillet, nous voici au mois de décembre et le point est inscrit à l'ordre du jour du gouvernement. N'importe quel observateur politique ou professeur de droit

administratif vous dirait, je suppose, dans un auditoire, que c'est donc après tout ce chemin-là, pour soumettre le décret en première lecture. Manifestement, cela bloque. Première lecture ratée la première fois.

Deuxième gouvernement, toujours pas d'accord sur une première lecture. Il faut, si j'entends bien, se mettre d'accord sur les modalités techniques et le montant des amendes administratives. C'est ce que j'entends.

Puis-je vous demander ce qui est obligatoire dans votre projet de décret, quasiment en première lecture, convenez avec moi qu'il n'y est pas encore, qu'il n'y sera pas cette année, mais dans ce que vous escomptiez être l'adoption en première lecture ? Qu'est-ce qui est obligatoire ? L'accueil est-il obligatoire ? La connaissance de la langue est-elle obligatoire ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Cela, c'était notre séance du mois de juillet et le projet de décret déposé sur la table du gouvernement tient compte entièrement de l'accord sur la note décisionnelle du mois de juillet. Et en cela, nous avons déjà eu toute une séance de communication sur cette note décisionnelle au mois de juillet déjà.

M. Borsus (MR). - Oui, mais comme nous n'avons pas, dans l'opposition, la note décisionnelle du gouvernement. Puis-je vous demander – nous avons le commentaire de la note décisionnelle, mais nous n'avons pas la note décisionnelle – dans votre proposition, suite à tout votre travail mené en 18 mois, ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je vais répéter la même chose, mais dans les travaux parlementaires, vous trouverez évidemment toute cette discussion, cet exposé en long et en large au lendemain de...

M. Borsus (MR). - Je parle du gouvernement d'il y a quelques jours. Ce n'est quand même pas déraisonnable de demander vous évoquez vous-même, Madame la Ministre, les amendes pour sanctionner quelque chose. Puis-je vous demander très simplement- vous faites œuvre de transparence en disant, on n'est pas d'accord sur le montant des amendes administratives – pour ce qui est des amendes, qui constate une infraction à quelle obligation ? Ce n'est pas exagéré comme demande, me semble-t-il.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je pense que vous vous écartez de ce qui a été décidé. Ce qui a été décidé, ce sont les quatre phases du parcours d'accueil avec la première phase obligatoire. Et nous en sommes là.

M. Borsus (MR). - L'accueil...

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Bien sûr. Que je

viens de vous définir aussi quatre phases, ce n'est pas simplement un petit rendez-vous de deux heures.

M. Borsus (MR). - L'accueil versus PS.

(Réactions et Rires dans l'assemblée)

Deuxièmement, est-ce que, concernant le parcours - vous parlez d'un accord de coopération - on parle bien, après ces nombreux contacts avec les homologues, notamment bruxellois, du même parcours d'intégration à Bruxelles et en Wallonie ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Vous savez la complexité de nos institutions et les textes sont aujourd'hui au travail aussi et à déposer sur la table des différentes instances bruxelloises, c'est la raison pour laquelle nous nous reverrons après que les textes aient été lus et approuvés par les différentes régions.

M. Borsus (MR). - Excusez-moi, mais dès l'instant où l'on convient d'un accord de coopération, c'est sur un certain nombre de choses. Vous parlez d'une adoption d'une première lecture, puis d'une deuxième lecture, puis d'un texte ici, si tout cela est adopté on ne sait évidemment pas s'accorder avec la région voisine, sauf si on l'a fait au préalable ou si Bruxelles applique exactement le même texte que nous. Le problème c'est que le cdH disait - même s'il a de nouveau changé d'avis - que pour lui la langue devait être obligatoire. et à Bruxelles, par la voix de M. Cerexhe, on disait la même chose.

M. Elsen (cdH). - Vous allez un peu vite, Monsieur Borsus, pour dire que les personnes ont changé d'avis. En plus vous écoutez ce que nous avons dit et j'ai fait allusion également au fait qu'il y a des contacts qui sont prévus. Ne travestissez pas la réalité.

M. Borsus (MR). - Dans un dossier aussi important, je pense que l'immobilisme ne sait pas servir de ligne de conduite. Il y a des efforts faits pour atteindre un objectif qui n'est pas du tout celui que l'on souhaiterait, mais ces efforts ne mènent manifestement pas à un objectif qui est celui que votre vice-président du gouvernement semble avoir décrit, notre porte-parole au gouvernement bruxellois, et aussi par ailleurs ministre du budget.

Nous, indépendamment du caractère obligatoire, des quatre éléments évoqués précédemment, il nous semblait absolument essentiel... On n'a pas vocation, et je remercie Marc Elsen pour l'hommage qu'il a bien voulu nous rendre, d'être distrait quand on écrit des éléments dans notre résolution. Quand on écrit qu'il y a une concertation, c'est parce que l'on sait bien suivant nos informations, qui viennent d'ailleurs pour une partie, d'entre vous, qu'il n'y a pas d'accord entre les deux régions et que l'on veut vous presser, pas faire un accord de coopération pour qu'il y ait une juxtaposition de parcours d'intégration, mais qu'il y ait un véritable

accord sur un texte commun. Si on parle de déposer un texte décrétale et pas de déposer votre projet de décret, c'est parce que l'on sait bien qu'il n'y a pas d'accord sur un projet de décret et qu'il n'y a pas eu, au gouvernement, suivant le secrétariat du gouvernement, d'adoption en première lecture. Notre demande pour faire avancer le texte, c'est au moins que vous veniez avec l'épure qui est sur la table. Je ne vais pas faire, moi, le médiateur du gouvernement, mais il est clair que ce texte n'aboutirait pas, même dans une version édulcorée qui n'est pas celle que nous souhaitons, s'il n'y a pas des avancées.

La ministre en charge de ce département me dit que, grosso modo, elle présente le texte vraiment tel qu'il a été imaginé avec le PS. On discute juste du montant des sanctions administratives. Je pense que vous devez aller plus, Madame la Ministre.

Et dans ce décret-là, soyons concrets - tout le monde connaît le timing d'avancée d'un texte - il y a encore, quand on vote un décret, un petit détour à faire, notamment par le Conseil d'État, il y a ensuite des lectures au gouvernement, une deuxième, une troisième, des passages au parlement. Tout cela nous amène quand, Madame la Ministre? Je rappelle qu'il y a des dossiers «cadre de référence éolien» et encore beaucoup d'autres qui ont été adoptés, qui sont à peu près à l'état du dossier que vous nous décrivez ici, au gouvernement de Bastogne il y a plus d'un an et demi. Comment voulez-vous que l'on soit rassuré aujourd'hui? L'essentiel de ce que vous nous dites, c'est rappeler ce que vous nous avez communiqué il y a des mois, vous nous dites on travaille, vous nous dites on se concerta avec les autres, mais jusqu'à présent cela ne débouche sur rien de concret. Lorsque je lis les expressions, si j'ai évoqué cela avec mes collègues dans notre résolution, ce n'est pas pour faire une revue de presse, pour rendre hommage à la presse, par ailleurs légitime, c'est pour rappeler la position des uns et des autres. Les uns et les autres avez-vous accepté de faire des pas dans ce dossier? Est-ce que le ministre Antoine a libéré, en moyens de paiement, des budgets pour traduire ce qu'il annonçait lui-même, Madame la Ministre, comme étant nécessaire, c'est-à-dire l'apprentissage de la langue? Est-ce que vous avez accepté de faire des pas concernant le caractère structuré de l'ensemble du parcours?

J'ai l'impression, en vous observant, que l'on a ici une situation qui est vraiment, du point de vue strictement politique, une situation où on est figé, où il y a des tentatives de faire passer ce quelque chose pour lequel il n'y a pas d'accord et de surcroît il n'y a pas de budget, ni d'agenda. Et quand on gratte un peu pour savoir ce qu'il y a derrière les mots qui emballent un peu votre propos, on s'en réfère à la note d'il y a quelques mois.

Il faut, dans ce dossier, qu'il y ait manifestement d'autres formes de décisions. Est-ce que vous avez un

agenda? S'il n'y a plus que des amendes administratives à fixer, pour cela vous mettez trois juristes autour de la table et à mon avis pour demain matin c'est terminé. S'il n'y a que cela à délibérer comme vous l'indiquez, vous n'allez tout de même pas reporter ce dossier? On a au moins droit à cet exercice-vérité. Où sont les autres points d'accrochage? Qu'est-ce qui doit encore être fluidifié?

Je voudrais répondre aux deux ou trois éléments qui ont été évoqués et je le ferai très succinctement. Le groupe a souhaité effectivement réinsister sur l'indispensable prise de conscience du gouvernement, parce que quand l'on traîne avec un dossier depuis tant de mois c'est manifestement soit que l'on n'a pas la volonté, soit que l'on n'a pas la force politique de faire aboutir un dossier - l'un comme l'autre est inquiétant, surtout dans une matière comme celle-là.

Deuxième élément, notre message, et nous ne nous en cachons pas, est clair, il est ferme, nous l'assumons, c'est un message de responsabilité. Nous avons effectivement une vision de notre société. Cette vision de notre société passe par un certain nombre de règles à respecter et le parcours d'intégration est, notamment, un moyen qui permet à un certain nombre de personnes de respecter ces règles, d'être en situation de respecter ces règles. Soyons clairs, entre nous, il y a des visions de société différentes. Il y a, et je vous prie de considérer avec toute la nuance que cela emporte, vraiment un laxisme du gouvernement en la matière. Il y a une faiblesse du gouvernement dans ce dossier. Il n'y a manifestement pas de volonté d'aboutir concrètement. Il n'y a pas de volonté de changer significativement la situation. C'est ce qui nous sépare. Si nous revenons régulièrement, ce n'est pas seulement pour tenir des réunions parlementaires, c'est parce que nous pensons qu'il faut sans cesse revenir avec notre ouvrage sur le métier pour vous convaincre que si vous n'agissez pas, vous exposez notre société à un certain nombre de problèmes graves et croissants.

Ce que nous pensons c'est que la non-décision est infiniment plus coûteuse et plus dommageable que les moyens que l'on doit affecter au parcours d'intégration. Lorsqu'effectivement des groupes entiers de notre population, de notre société, n'ont pas d'accès au travail, pas d'accès au marché de l'emploi, avec des conséquences que cela a à tous niveaux, notamment en termes de prise en charge par les mécanismes de solidarité sociale - cela a effectivement un coût pour la collectivité et cela a un coût humain, d'abord pour les personnes concernées, me semble-t-il.

Je ne peux, dans ce dossier, que véritablement insister avec force. Vous savez, comme vous l'avez très bien rappelé, que c'est donc une question d'heures, Madame la Ministre, si je comprends bien pour que ce texte soit adopté au gouvernement. Notre résolution viendra après la trêve de Noël en examen en séance plénière. Il vous sera très facile de nous communiquer la

première lecture du gouvernement enfin approuvée par le gouvernement et cette résolution, même si c'est avec quelques heures de retard, ce dont je prie vraiment toutes celles et tous ceux qui tiennent à ce dossier de nous excuser, mais cette résolution aura partiellement contribué à atteindre un objectif. Au moins, on aura poussé le gouvernement à faire un petit pas. Ce n'est pas celui que l'on souhaite, ce n'est pas la détermination que l'on souhaite, ce n'est pas la clarté dans l'objectif politique que l'on souhaite, mais au moins j'imagine, Madame la Ministre, qu'avec l'examen de cette résolution en séance plénière à la mi-janvier, vous aurez alors pu convaincre les récalcitrants politiques au sein du gouvernement, celles et ceux qui ne veulent pas aller plus loin - situés notamment à ma gauche - celles et ceux qui veulent aller plus loin, mais ne vous mettent pas les budgets pour avancer - situés probablement à la droite de cette table - de pouvoir effectivement faire une synthèse politique.

Où en êtes-vous dans vos contacts avec votre homologue bruxellois, avec vos homologues bruxellois? Si vous n'avez pas mené les concertations en même temps, il est clair qu'il n'y aura pas de texte.

Je ne vous fais pas de procès d'intention, mais finalement, on ne voudrait pas aboutir, que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Parce qu'avec les difficultés qui restent sur la table, même avec une bonne dose d'optimisme, même sans connaître le processus décisionnel habituel au sein de l'olivier, j'ai du mal à croire que vous puissiez, en tout cas, mettre quelque chose en route concrètement durant cette année 2013 qui s'annonce.

M. le Président. - La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Merci Monsieur le Président. Contrairement à d'autres, moi je ne remets pas en doute la bonne foi de Mme la Ministre de ne pas vouloir avancer dans ce dossier.

Et donc, je fais un peu un parallèle avec un autre, si vous le voulez bien, Madame la Ministre, je pense qu'il n'y a pas de volonté politique du gouvernement de venir avec un texte crédible devant le parlement sur un dossier qu'un certain nombre de partenaires jugent trop sensible d'un point de vue politique et électoral et si je prends un parallèle que je trouve assez honteux d'ailleurs, qui n'est toujours pas réglé, c'est évidemment la question du port des signes convictionnels dans l'enseignement.

Aujourd'hui, nos écoles, à cause de vous, à cause de cette majorité et de l'ancienne d'ailleurs, nos écoles ne savent toujours pas à quelle sauce, elles peuvent oui ou non interdire le port de signes convictionnels. C'est une honte! On ne vit plus dans un état de droit, on laisse les pouvoirs organisateurs libres de décider en fonction des situations particulières, géographiques et du type de réseau d'enseignement. Je trouve cela lamentable. Vous

êtes en train de reproduire exactement la même chose avec le parcours d'intégration, exactement la même chose, c'est à dire, ne décidons surtout rien trop vite et si possible, passons les élections communales, c'est fait. Donc, vous n'avez pas pris de risques, les élections communales ne vous ont pas inquiétées puisque ce texte n'est pas passé avant et forcément, à partir du moment où on dit un certain nombre de choses claires, cela peut poser problème à certaines communautés.

J'espère simplement que vous viendrez avec un texte qui tient la route avant les élections de 2014 parce que si je me réfère au décret, par exemple, que j'ai déposé en 2007 sur l'organisation du temporel du culte en Région wallonne qui n'est toujours pas examiné aujourd'hui, où c'est le laissé faire absolu en matière de culte, sans contrôle démocratique, sans tutelle, sans examen de ce qui s'y dit, rien du tout, sur toutes ces matières, il y a incontestablement une ambiguïté terrible chez ce gouvernement et en particulier au parti socialiste pour les raisons que je vous ai expliquées tout à l'heure.

Et donc, je vous invite à venir très, très vite, très, très tôt avec un texte, même s'il est imparfait au moins cela permettra d'envoyer un signal que la région et la Fédération de Wallonie-Bruxelles avancent sur cette question. Ne faites pas la même chose qu'avec les signes convictionnels. La loi doit être la même pour tous, les droits et les devoirs aussi. S'il vous plaît, prenez vos responsabilités, Madame la Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci Monsieur le Président. Notre objectif, maintenant est d'avancer, malgré ce que M. Borsus veut faire semblant de croire - mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre - pas de faire des communiqués de presse sous forme de résolution avec trois points de demande au gouvernement qui sont invotables, mais souhaitons que le projet de décret arrive rapidement sur nos bancs. Pour être efficace, pour arriver à une mise en place concrète et qui soit opérationnelle, qui rencontre les objectifs que je vais évoquer dans mon intervention et sans verser dans des simplismes comme on a pu en entendre de la part de la gauche située à la droite de M. Borsus.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). - Et en tout cas, même si je suis en face de M. Borsus, je ne me situe pas au centre, cela c'est sûr. Je reprenais la parole juste pour remercier la ministre et aussi lui dire que nous sommes à ses côtés et aux côtés du gouvernement pour que ce dossier revienne sous la forme d'un projet de décret au plus vite et donc bien avant les mauvais présages de M. Borsus.

M. le Président. - La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Je dirai d'abord, si vous le voulez bien, sur un mode un peu humoristique, merci Monsieur Borsus, parce que l'on avait complètement oublié qu'il

fallait discuter du sujet. Pour être sérieux maintenant, vous avez dit qu'une non-décision peut être dommageable à notre société et moi, je dirais qu'une décision sans assurer des moyens pour la rendre opérationnelle peut être aussi dommageable pour la société et je terminerai en disant que je crois que l'on a tous non seulement intérêt, mais surtout et d'abord la volonté d'aboutir à un texte dans lequel il ne faudra pas oublier non plus les processus d'évaluation parce que l'on sait, d'emblée que le texte sera amené à être évolutif.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Peut-être un dernier mot sous forme de question. Madame la Ministre, je veux bien entendre que mes collègues considèrent mes craintes comme exagérément pessimistes, mais est-ce que vous pouvez nous donner ne fût-ce qu'une indication de délai du dépôt d'un texte au parlement? Cela ne vous engage pas, on est franc, mais pourrait-on avoir une indication de délai, forte du soutien de tous les partis que je viens d'entendre autour de cette table ou est-ce que c'est exagéré de demander quel est l'objectif du gouvernement en termes de délai?

M. le Président. - Dans un parlement, tout est pratiquement possible Monsieur Borsus.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Vous êtes juste comique parce que le nombre de fois où vous êtes revenu avec un texte, le nombre de fois où l'on discute de ce sujet qui est un sujet, évidemment à la fois sensible et qui nécessite des moyens, vous imaginez bien la difficulté dans les débats, même si on arrive à aboutir à des notes décisionnelles qui nous permettent d'avoir un accord, qui nous permettent de rédiger un décret, que quand on rédige le décret, il faut évidemment prévoir l'arrêté et que dans les modalités techniques, il y a toujours, toujours des points de discussion, c'est la raison pour laquelle je disais, tout à l'heure qu'il y a aussi des juristes autour de la table et donc à partir de tout ce travail, que je vous décris, mais qui ne vous intéresse pas, si vous ne voulez vraiment rien qu'une date, cela je ne vous le donnerai pas.

Vous connaissez le trajet ordinaire des textes législatifs et le temps nécessaire à la consultation. Et donc, moi, je ne peux pas m'engager par rapport à la manière dont les consultations vont se dérouler, rapidement, pas rapidement... Ce que je veux c'est la concertation, c'est aboutir le plus vite possible et je serais fort heureuse si on pouvait aboutir très rapidement.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Excusez-moi, mais après autant de mois de travail, après tout ce que l'on a rappelé ici, après deux délibérations au gouvernement, vous ne

savez même pas me donner une période indicative pour un dépôt d'un texte, ici, au parlement?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Si j'étais toute seule, je m'engagerais sur un délai, mais je ne suis pas seule, il y a concertation, il y a les repassages au gouvernement et vous savez que cela peut prendre du temps, Monsieur Borsus, vous n'êtes tout de même pas innocent en la matière.

M. le Président. - Voilà, on a bien compris, Monsieur Borsus, la réponse de la ministre.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Président, est-ce que vous êtes plus rassuré ou est-ce que ...

M. le Président. - Moi je suis le gardien de la rectitude et de l'objectivité de la commission, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). - Deux mots de clôture si vous voulez. Après ce débat qui a pour but de voir où le gouvernement en est, bien malin, ici autour de la table qui en tire une conclusion concernant l'état exact du dossier. De surcroît quand on demande une période relative d'arrivée au gouvernement - on m'aurait dit avant le printemps, je pouvais encore vivre avec cela - , la réponse est de me lister les étendues des difficultés et de me rappeler le travail parlementaire et combien de temps cela prend en général. Mais, je le rappelle, on a entamé l'avant-dernière ligne droite de la législature, Madame la Ministre, donc c'est clair que ce texte doit passer en première lecture dans un des tout prochains gouvernements.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - Je vous propose de procéder au vote concernant la proposition de résolution sur l'importance d'un parcours d'intégration obligatoire, global et cohérent, déposée par MM. Borsus, Dodrimont, Mmes Reuter et Bertouille (Doc. 697 (2012-2013) N° 1).

La proposition de résolution est rejetée par 8 voix contre 3.

Monsieur Borsus, fort des avis des uns et des autres - tout ce qui c'est dit - je crois que, si j'ai bien compris, vous demanderiez le vote de cette résolution qui reviendrait éventuellement en plénière ?

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Fourny, sur « l'évaluation du Plan de cohésion sociale » ;
- Mme Trotta, sur « la lutte contre la pauvreté au sein de la population en situation de handicap » ;
- M. Fourny, sur « les démarches à entreprendre en cas de péremption d'un accord de principe pour l'ouverture ou l'extension de lits en maison de repos » ;
- Mme Zrihen, sur « le partenariat stratégique local » ;
- Mme Pécriaux, sur « la privatisation croissante du secteur des maisons de repos » ;
- Mme Pécriaux, sur « l'octroi d'aides aux CPAS dans le cadre des tuteurs d'énergie » à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sont retirées.

L'interpellation de :

- M. Hazée, sur « les principes d'organisation des nouvelles compétences en matière sociale et soins de santé » à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, est retirée.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA CRÉATION D'UN LABEL « COMMERCE ADAPTÉ » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la création d'un label « commerce adapté » ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je souhaiterais évoquer, comme cela s'est déjà fait dans certains autres secteurs, la mise en évidence de certaines activités qui

respectent notamment les personnes à mobilité réduite. Je vous interroge ici sur l'opportunité de créer un label qui mentionnerait que le porteur de ce label, en l'occurrence ici un commerce, serait accessible et adapté aux personnes à mobilité réduite.

Je pense que ce label aurait comme objectif de récompenser quelques investisseurs privés, commerçants ou autres, qui feraient des efforts financiers pour adapter le lieu qu'ils offrent au public aux personnes à mobilité réduite.

Je pense que ce projet ne grèverait pas grandement le budget wallon et qu'il ne nécessiterait que quelques règles, qu'un règlement qui serait à mettre en place pour que l'on puisse délivrer un label à ces commerces respectant les personnes à mobilité réduite. On n'aurait pas ici en l'occurrence quelque chose d'insurmontable pour notre administration.

L'objectif serait de saluer, de promouvoir les enseignes qui permettent une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite car, si même on peut parler aujourd'hui de règles à respecter via le Code wallon de l'aménagement du territoire et de la mobilité, on peut penser que des commerces ouverts depuis un certain temps ne sont pas toujours accessibles pour les personnes à mobilité réduite et que, sauf projet de transformation, changement d'enseigne ou autre, bref une opération qui nécessite un permis, il n'y a pas de contrainte pour les autorités locales ou autres de faire en sorte que ce lieu accessible au public se conforme aux règles d'accueil pour les personnes à mobilité réduite.

Je voulais vous faire part de cette idée, Madame la Ministre, et évoquer avec vous ce qu'il serait possible de mettre en place au niveau de la Wallonie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Même si de nombreux efforts sont réalisés pour tenter de rendre accessibles tous les lieux publics pour les personnes à mobilité réduite, il reste hélas encore un sérieux chemin à parcourir.

Bien trop souvent, des personnes sont confrontées à des difficultés de déplacement qui ne leur permettent pas de se mouvoir librement au quotidien et donc d'avoir accès, comme il se doit, aux magasins ou aux commerces entre autres.

Vous comprendrez dès lors que je suis très attentive à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de notre société par rapport à cette question. La création d'un label commerce adapté me paraît être une initiative extrêmement intéressante.

À ce titre, je vous rappellerai que l'un des objectifs stratégiques du contrat de gestion de l'AWIPH prévoit

de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite sans contrainte supplémentaire d'accessibilité. L'équipe en charge de la thématique au sein de l'AWIPH procédera à une analyse générale de la mobilité et proposera aussi de mettre en œuvre des actions de sensibilisation en la matière.

Il est possible que la création d'un tel label puisse se développer à l'avenir. Néanmoins, sa mise en place au niveau du territoire wallon doit s'envisager en concertation avec les différents acteurs compétents en cette matière.

Nous pouvons d'ores et déjà relever des initiatives locales. Citons, par exemple, celles de la Direction générale des Affaires sociales de la Province du Hainaut qui a pour but d'octroyer un label, que l'on appelle « C'est extra », destiné aux commerçants qui font l'effort d'adapter leur magasin aux personnes en situation de handicap. Un macaron est alors apposé en vitrine pour permettre de les identifier.

L'AWIPH ne manquera donc pas d'intégrer dans sa réflexion ce genre d'initiative menée au plan local et que nous soutenons pleinement, bien sûr.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrिमont.

M. Dodrिमont (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour son appréciation favorable à ce type d'idée.

Je pense qu'en son temps, on a délivré un label aux communes quand elles respectaient certaines normes d'accueil, notamment en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aussi en termes d'ouverture des services à des moments également adaptés.

Je pense malgré tout qu'une réflexion pourrait peut-être être menée sur ce type de projet à l'échelle de la Wallonie. Même si, je le répète, on intègre certaines règles dans nos réglementations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, je pense que ce serait un bel adjuvant pour celles et ceux qui hésitent parfois un peu à dépenser quelques sous – une petite rampe d'accès ou quelque chose ainsi, cela ne mange pas beaucoup de pain. S'il y a un encouragement, une incitation, ne fût-ce que pour pouvoir arborer un signe distinctif comme quoi on respecte les règles, je pense que cela pourrait aider.

Je reste quand même un petit peu sur ma faim quant à votre réponse, Madame la Ministre. Je pense qu'il faudrait aller un petit peu plus loin et vraiment permettre de donner ce coup de pouce vers les commerces qui pourraient être séduits par le fait d'arborer un label pour cet effort qu'ils consentiraient.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT DE FITNESS ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrिमont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la subvention d'équipement de fitness adapté aux personnes à mobilité réduite ».

La parole est à M. Dodrिमont pour poser sa question.

M. Dodrिमont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de vous parler, Madame la Ministre, de jeux extérieurs pour enfants handicapés, des jeux adaptés, installés au sein de pleines de jeux qui sont accessibles pour les enfants.

J'ai eu l'occasion d'installer dans ma commune – autant parler de quelque chose qu'on connaît bien – des appareils de fitness extérieurs qui sont eux aussi accessibles aux personnes handicapées. Ici, on n'est plus tellement vers un public spécifiquement d'enfants, mais on parle aussi de personnes adultes qui peuvent aussi s'adonner à des activités sportives. Je crois que le fait que ce soit à l'extérieur, c'est évidemment plus facile d'accès. Cela peut compléter d'autres activités que les personnes à mobilité réduite peuvent également effectuer – une promenade et autres. En bout de promenade, on trouve ici un petit parc avec des jeux spécifiques qui permettent aux personnes handicapées de s'adonner aussi à cette activité de fitness, de bodybuilding à l'extérieur, ce qui peut évidemment intéresser bon nombre de personnes.

Comme pour les jeux dans ces plaines adaptées aux enfants handicapés, il n'y a pas de subvention, pas d'encouragement qui peut être donné d'un côté ou d'un autre. Je dois vous dire que ma question pouvait être orientée vers le ministre en charge des infrastructures sportives et puis finalement, elle est revenue vers vous. Je vous pose donc la question de savoir si ce type de matériel, qui est un matériel sportif, mais adapté aux personnes à mobilité réduite, pourrait rencontrer - pourquoi pas ? - une aide spécifique de la Wallonie et ce, encore une fois, pour encourager le placement de ce type d'appareils qui permet aux personnes handicapées de se sentir un peu moins éloignées de ce qui est offert au public à l'extérieur, que ce soit dans un cadre ludique, ou dans un cadre sportif.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci, Monsieur le

Président. Monsieur le Député, comme vous, évidemment, je me réjouis de constater que certaines communes ont fait le choix d'adapter leurs appareils de fitness en plein air puisque FitPark est une marque adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Cela traduit clairement un changement des mentalités, de même que l'indispensable prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques et dans toutes les réalisations des pouvoirs publics.

Ayant en charge la politique en faveur des personnes handicapées, je mesure l'importance de ne pas réduire celle-ci à une seule politique spécifique qui serait uniquement mise en œuvre par l'AWIPH.

C'est dans cet esprit – et nous en avons discuté largement au sein de cette commission – que j'ai proposé au Gouvernement wallon de modifier les décrets relatifs aux contrats de gestion des organismes d'intérêt public wallons, afin que leur contrat de gestion respectif intègre explicitement, et au travers d'actions concrètes, la fameuse dimension du handicap.

En ce qui concerne spécifiquement la promotion du sport par les personnes en situation de handicap et notamment via une aide spécifique pour l'achat de matériel sportif adapté aux personnes à mobilité réduite, la réglementation actuelle, c'est-à-dire l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009, réserve les interventions de l'AWIPH pour des aides matérielles nécessaires à l'intégration sociale des personnes. Sont ainsi exclues les aides matérielles pour l'entretien de la condition physique.

Cela étant, dans une perspective d'intégration de la personne handicapée par les loisirs, il arrive que l'AWIPH, dans le cadre de la procédure relative aux demandes de prestations non prévues par l'annexe de l'arrêté, accorde le remboursement de tandems, d'handbikes et de vélos électriques.

En ce qui me concerne, je finance régulièrement, via mes subsides facultatifs, des événements sportifs accessibles à tout un chacun, soit qu'il s'agisse, de manière générale, de l'organisation, ou tout simplement de l'achat de matériel adapté. Je pense, en particulier, par exemple aux joëlettes qui permettent à des personnes à mobilité réduite d'effectuer des promenades dans la nature en empruntant des chemins non carrossables. J'imagine que vous avez déjà vu le système.

Il est évident qu'à l'avenir, il s'agira de soutenir plus encore l'exercice d'activités sportives, et mon collègue en charge des sports s'y emploie également. Et je l'y encourage pleinement.

Je vous remercie pour tout l'intérêt que vous portez à ces différentes questions.

M. le Président. - Merci, Madame la Ministre.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je remercie Madame la Ministre. Je la remercie aussi pour son attention à la problématique. Entendre dire qu'elle aide celles et ceux qui veulent investir dans des appareils spécifiques pour les personnes handicapées, c'est bien. Dire aussi que par le biais de subsides spécifiques, particuliers ou personnels, je ne sais pas comme je dois évoquer cela, c'est bien aussi parce qu'il y a une aide concrète qui peut se réaliser. Mais convenons que si cela a son utilité, si cela a son intérêt, cela reste quand même uniquement de votre appréciation, et cela n'est pas encadré de façon officielle, si je puis me permettre de le dire.

Ce que j'aurais pu attendre par rapport à cette volonté de mettre la personne handicapée dans une situation plus favorable quand elle pratique une activité physique extérieure, c'est qu'il y ait, pourquoi pas, un texte qui permette le subventionnement très clair de ce type d'initiative locale et que l'on puisse avoir, via un budget qui concerne vos attributions, ou via un budget qui concerne le ministre des sports - je n'aurais pas de problème que cela puisse être chez lui que l'on puisse se trouver source de financement, de subsidiation -. Mais entendre dire que c'est dans le cadre d'un budget spécifique, laissé à votre discrétion, cela réduit un peu finalement les possibilités pour les autorités locales de s'investir dans ce domaine, et je le regrette quelque peu.

**QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA VIE SEXUELLE DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la vie sexuelle des personnes en situation de handicap ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). - Merci, Monsieur le Président. Mais vous savez que notre groupe est super bien organisé. Cela me permet de remercier nos collaborateurs respectifs.

Madame la Ministre, chers collègues, un récent colloque organisé par l'Association socialiste des personnes handicapées a retenu toute mon attention. En effet, cette association a organisé une matinée de réflexion portant sur l'assistant sexuel. Plus précisément, cette réunion ne rassemblait que des détracteurs de l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap afin de, je cite « dresser une argumentation collective pour interpellier le monde politique qui tarde à se positionner ».

En passant sur la forme de ce colloque, dont vous n'êtes pas responsable et que je réproouve, puisqu'il n'y avait aucune réflexion contradictoire, je souhaiterais connaître votre position quant à l'opportunité de favoriser une assistance sexuelle pour les personnes porteuses d'un handicap.

Quelles ont été les actions et réflexions menées par le gouvernement sur ce sujet depuis votre entrée en fonction ? Un colloque a été organisé par l'AWIPH sur le sujet en février 2012. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est ressorti ? Sur cette base, comment comptez-vous éventuellement réorienter votre politique en la matière ? D'avance, Madame la Ministre, je vous remercie de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Député, les relations affectives et sexuelles des personnes handicapées constituent un sujet complexe par la diversité et la multiplicité des éléments à prendre en compte. La nécessité de respecter le droit à une vie affective et sexuelle nous interpelle. Et tous, ici, dans cette commission, avons déjà eu des débats à cet égard.

C'est notamment suite à plusieurs interpellations de parlementaires wallons, dont vous faisiez partie, que j'ai demandé, en juillet 2010, qu'un groupe de travail soit mis en place au sein de la Commission wallonne des personnes handicapées du Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé afin d'étudier cette question, d'établir un rapport et de faire des propositions qui nous permettraient, le cas échéant, d'établir des bases qui soient formelles.

Ce groupe de travail est constitué de personnes en situation de handicap, bien évidemment, mais aussi d'autres intervenants ayant une expertise en la matière. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises déjà.

Le débat est vaste, car il concerne aussi bien les personnes accueillies ou hébergées au sein de services agréés, qui présentent souvent une déficience mentale, que les personnes qui vivent à domicile, seules ou en famille.

Ce groupe a balisé le sujet en attirant l'attention sur le fait qu'il s'agit d'abord de répondre concrètement aux besoins et aux attentes de la personne, besoins qui ne sont pas nécessairement d'ordre sexuel, mais d'abord affectif et sensuel. Dans cette optique, le groupe a abordé des thèmes qui relèvent tout autant de la sphère affective et émotionnelle et de la découverte de son corps que de la sexualité. Ils répondent à une grande partie des demandes de la population visée.

Une fois les balises déterminées, le groupe a ouvert le débat à l'assistance sexuelle et a élargi la réflexion en

invitant une spécialiste suisse du sujet, en l'occurrence Mme Catherine Aghté de l'ASBL Sexualité et Handicaps Pluriels de Genève. Ce débat est toujours en cours et la réflexion a été enrichie par l'intervention d'autres invités étrangers et spécialistes belges.

Quant aux aspects juridiques de l'assistance, ils sont actuellement abordés ainsi que les points qui dépassent le cadre réglementaire régional. Ce groupe de travail, au sein duquel je suis bien évidemment représentée, poursuit ses investigations et rendra ses conclusions en juin 2013. Ces travaux seront bien entendu portés à la connaissance du parlement et en particulier à votre connaissance.

Toutes ces informations permettront de dégager des pistes d'actions, de même que les actes du colloque organisé par l'AWIPH début février 2012. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - J'ai été très attentif à la réponse précise et complète de Mme la Ministre, parce qu'elle a réservé une attention toute particulière aux demandes qui ont été formulées par les parlementaires déjà en 2010 et poursuivies avec les collègues de l'AWIPH en 2012.

Je suis plus que satisfait d'entendre qu'elle est bien représentée dans les groupes de travail qui sont mis en place et surtout que cela va déboucher, en juin prochain, sur des propositions concrètes en la matière.

Au nom du groupe socialiste, je voudrais aussi la remercier pour sa vigilance constante pour cette matière qui est certes délicate, mais qui ne reste pas tabou au sein de notre commission. Je crois que c'est important.

**INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA RÉGIONALISATION DES
SOINS DE SANTÉ »**

**QUESTION ORALE DE MME SIMONIS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA RÉGIONALISATION DES
SOINS DE SANTÉ »**

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA RÉGIONALISATION DES
SOINS DE SANTÉ »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LES TRANSFERTS DE
COMPÉTENCES LIÉS À LA SANTÉ DANS LE
CADRE DE LA 6E RÉFORME DE L'ÉTAT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la régionalisation des soins de santé » ; la question orale de Mme Simonis à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la régionalisation des soins de santé » ; la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la régionalisation des soins de santé » et la question orale de M. Disabato à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les transferts de compétences liés à la santé dans le cadre de la 6e réforme de l'État ».

Mme Salvi intervient dans le cadre de l'interpellation de M. Wesphael.

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Indépendant). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, vous venez de vous prononcer pour la régionalisation des soins de santé dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

Sauf erreur de ma part, vous êtes bel et bien la première excellence wallonne qui se soit concrètement engagée dans le débat sur les transferts de compétences et la bonne façon de les préparer, même s'il y a eu un petit précédent avec M. Marcourt en matière d'enseignement. Je suis pour le débat d'idées. Je n'ai aucune difficulté à ce qu'il puisse en être ainsi. Par contre, ce qu'il faudrait essayer d'éviter sur le plan francophone, c'est évidemment la cacophonie par

rapport au transfert des compétences du Fédéral vers les entités fédérées. Le plus tôt sera le mieux.

Même si je regrette qu'une fois encore un membre de l'exécutif préfère s'adresser en premier à la presse plutôt qu'au parlement, je m'en voudrais de ne pas vous dire haut et clair combien votre initiative mérite d'être soulignée. Je la trouve même assez courageuse pour peu qu'elle n'ait pas été commandée.

Votre prise de parole est, en effet, de nature à amorcer l'important débat qui doit avoir lieu ici même sur les conséquences – notamment budgétaires et financières – de ladite sixième réforme de l'État pour la Wallonie et les Wallons.

Cela étant, quelques hirondelles n'annonceront pas le printemps ; l'avenir s'annonce effectivement sombre à l'échelle de l'Europe, et donc aussi de la Wallonie. Dire le contraire serait faire preuve d'un optimisme béat.

À l'aulne des politiques budgétaires, économiques et socialement austéritaires suivies par les gouvernements européens en général, et wallon en particulier, on le verra demain avec le budget qui sera discuté pour 2013, je crois qu'il serait vraiment important que nous puissions avoir sur ces matières un débat qui fait un sorte que les parlements ne soient pas hors jeu. On a un peu le sentiment, si vous voulez aujourd'hui, Madame la Ministre, même si je salue votre prise de position – qui est assez proche de ce que je pense sur le transfert des compétences –, je pense que ce qu'il faudrait éviter à l'heure actuelle c'est que les présidents de parti se réunissent pour dire « Nous réfléchissons ensemble à une formule qui permettrait d'avoir une position cohérente intrafrancophone. » – on n'en entend plus parler – et que de temps en temps l'un ou l'autre ministre se positionne de manière stratégique et de manière tactique. Ce que je crois vraiment indispensable, c'est que nous puissions arrêter cette surenchère en termes de positionnement stratégique et politique, en particulier en ce qui concerne les membres de l'exécutif.

Il faut également impérativement que les francophones trouvent le plus tôt possible une ligne de conduite commune à tous – peu importe, finalement, la position finale, que nous soyons favorables à la régionalisation plutôt comme je le suis, ou à la communautarisation plutôt comme d'autres le sont.

Cela devient une urgence parce que, si vous lisez un certain nombre d'éditoriaux flamands, ils rigolent évidemment de voir à quel point les francophones ne sont pas capables de s'entendre sur cette question, en particulier sur le fait par exemple si on reçoit cette compétence en matière de soins de santé via la Communauté française ou via la région. C'est la raison pour laquelle, à l'issue de cette interpellation, et une fois de plus en soulignant que vous avez ouvert le débat avec courage, je demande au Gouvernement wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles de déterminer en urgence

une position enfin claire et unique quant aux niveaux politiques francophones susceptibles d'être les réceptacles du transfert des nouvelles compétences fédérales, notamment en ce qui concerne les soins de santé.

Les discussions et les divergences, les dissensions permanentes intrafrancophones sur ces questions fondamentales risquent, en effet, d'affaiblir considérablement la Région wallonne et la Région bruxelloise incapables de s'entendre sur de tels enjeux fondamentaux.

Or, ce n'est pas seulement la question de la possibilité de recevoir ces compétences plutôt au niveau wallon ou plutôt au niveau de la Communauté française, ou de maintenir l'enseignement à tel ou tel niveau. Je plaide plutôt en ce qui concerne l'enseignement pour les bassins de vie.

La question, est-ce que nous allons nous mettre enfin en ordre de marche et en ordre de bataille pour 2014, notamment sur la question de la sixième réforme de l'État ? Plus encore, est-ce que les francophones vont enfin réfléchir entre eux aujourd'hui sur la perspective d'un scénario que personne ne souhaite du côté francophone, je le présume, qui ne serait pas la sixième réforme de l'État, mais la septième dans la perspective où ce qui se passe en Flandre sur le plan politique aujourd'hui se confirmera en 2014 ?

Je pense que nous avons un double devoir. Le premier, c'est celui d'avoir, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, une ligne politique enfin claire, mettre les égos de côté. Le second, c'est de préparer, dans l'hypothèse où cela arriverait personne ne le souhaite parce que nous sommes tous des fédéralistes, la perspective d'un plan alternatif, ce qu'il est convenu d'appeler un « plan B » dont certains parlaient il y a quelques mois encore. Je pense qu'on n'a pas d'autre choix que de se positionner de manière réaliste en fonction de ce qui risque de se passer en 2014. Il faut commencer, je le répète, maintenant, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, par avoir une position commune entre francophones le plus vite possible.

C'est la raison pour laquelle je déposerai cette motion dans les mains de M. le Président de la commission.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonis pour poser sa question.

Mme Simonis (PS). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, vous êtes effectivement récemment et assez clairement d'ailleurs exprimée dans la presse en faveur du transfert vers les régions, de l'important paquet, si je puis dire, de compétences relatives à la santé qui seront transférés par le Fédéral vers les entités fédérées dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

D'après vous, d'ailleurs je partage assez ce point de vue, ce transfert aurait l'avantage d'apporter une cohérence dans la mesure où, d'une part, les défis de demain ne seront pas les mêmes en Wallonie et à Bruxelles, la Wallonie devant faire face au défi du vieillissement et Bruxelles devant, elle, faire face à la démographie galopante. Et puis, par ailleurs, notre région est déjà en charge des normes et des nomenclatures.

J'aurais aimé avoir un peu plus d'éléments pour alimenter notre débat sur le cadre dans lequel vous envisagez ce transfert, et vous demander également si vous pensez que la région est armée pour gérer cet important niveau de compétence. Comment envisagez-vous de répondre mieux qu'aujourd'hui au défi du vieillissement dans le cadre de ce transfert s'il était effectif ?

Par ailleurs, c'est une question de fond, mais que répondez-vous à ceux qui pensent que les patients vont y perdre ? Comment éviter les disparités entre Francophones et comment sera géré le flux de personnes ou le flux de patients entre la Wallonie et Bruxelles ?

Voilà une série de questions qui me sont venues à la suite de la lecture de cet intéressant article.

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Merci Monsieur le Président.

Comme mes collègues, j'ai été attentif à ces déclarations de Mme la Ministre, rapidement d'ailleurs taclée par quelque président de parti, ou ancien président de parti plutôt, mais quand j'ai vu la sortie de Mme Milquet sur cette question le jour de la sortie de l'article de presse, je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas nécessairement une cohésion appelée de certains vœux sur la matière, mais pas tellement de cohésion au sein de votre propre gouvernement. Il est donc intéressant de savoir quelque peu vers où vous voulez aller, Madame la Ministre. Est-ce que c'est seule que vous sortez sur le sujet en disant que vous exprimez vos idées ? C'est très bien, mais vous êtes membre d'un gouvernement et au-delà d'être une femme politique indépendante, vous avez aussi évidemment une responsabilité au sein de ce gouvernement.

Ce que vous dites, surtout dans une matière qui relève de vos compétences, cela doit évidemment traduire ce qu'il est possible de faire, ce qu'il est possible de mettre en place, et pour cela, vous le savez, vous ne pouvez pas le faire seule, ou uniquement avec le soutien de vos collègues PS du gouvernement. Il est donc intéressant de savoir un peu quelle voie vous souhaitez suivre. Est-ce qu'il y a un débat qui va s'ouvrir de façon

plus large sur cette question ? En tous les cas, nous serons particulièrement attentifs en imaginant que tout ce qui se fait aujourd'hui ne fonctionne pas nécessairement aussi bien qu'on le souhaiterait et que la piste régionale pour ce secteur nous semble en effet intéressante. Il faut étudier toute possibilité de donner mieux et plus aux gens qui en ont besoin, mais aussi de pouvoir assurer que l'on pourra encore intervenir comme on le fait aujourd'hui dans le cadre des réformes qui s'annoncent. J'ai toujours un peu de crainte, et j'ai eu l'occasion d'en débattre dans une autre commission, notamment sur l'avenir du rail en zone rurale, quand le Fédéral dit tout simplement avoir un plan de gestion, mais pas nécessairement l'argent pour aller dans ce sens-là. En clair, on aimerait passer le ballon à la région qui devrait prendre ses responsabilités.

Au lieu d'attendre que certains détricotent ce qui fonctionne encore bien, car même si on se plaint toujours dans notre beau pays, il y a des endroits où en matière de sécurité sociale, cela fonctionne encore moins bien, je souhaite qu'on puisse au moins maintenir ce qui se fait aujourd'hui. Je pense que l'arme pour maintenir cette qualité de service, cette qualité d'intervention, ce sera demain la région. On s'inscrit assez bien dans vos pas, Madame la Ministre, et si l'on peut vous assurer de notre soutien aujourd'hui je ne suis pas sûr que cela soit le soutien espéré, ou en tout cas le soutien suffisant pour que vous puissiez aller dans la direction qui semble être la vôtre.

Voilà ce que j'avais à dire sur la question. Peut-être au niveau de la procédure, ou en tous les cas les préalables qui ont été accomplis, voir si vous avez consulté les professionnels du secteur. Est-ce que les mutuelles, par exemple, ont déjà pu un peu réagir ou avez-vous sollicité des avis avant de nous livrer votre positionnement ? C'est une chose que j'aimerais connaître, savoir ce que certains spécialistes du secteur pensent de votre proposition. Si vous pouvez nous en dire un peu plus, ce serait très gentil.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je voulais moi aussi revenir sur votre déclaration dans *Le Soir* du mardi 11 décembre, quant à l'accueil de nouvelles compétences et, je vous cite « dans une perspective régionaliste afin de mener nous-mêmes des politiques pour aboutir au redéploiement économique d'ici 10 ans au nom de la cohérence, de l'optimisation par rapport aux défis régionaux et de l'autonomie fiscale ».

Il y a quelques semaines, les partis ont signé un accord, et c'est en cela que je me démarque de ce que M. Dodrimont vient de dire puisqu'il semblerait que le problème se situerait au niveau du gouvernement. Non, le problème ne se situe pas au niveau du gouvernement. C'est d'ailleurs pour cela qu'une commission Wallonie-

Bruxelles a associé différents partenaires. Le MR est dans l'opposition au niveau des régions et des communautés et Ecolo est dans l'opposition au niveau fédéral. Cela montre bien à quel point la volonté est d'avoir vraiment un débat qui transcende un peu les différents clivages puisque c'est vraiment de l'avenir des régions et des communautés dont on parle.

La volonté était de préparer l'accueil des compétences, d'auditionner les acteurs des secteurs concernés et sur cette base, d'exprimer trois enjeux : l'entité réceptacle des nouvelles compétences, c'est un peu tout ce qui est tuyauterie si je peux m'exprimer de cette façon, le mode de gestion et l'implication des interlocuteurs sociaux et acteurs du secteur, ainsi que les articulations entre Wallonie et Bruxelles. Le ministre-président a d'ailleurs inauguré cette initiative en lançant la première invitation prévue pour le 19 janvier prochain.

Je voulais aborder avec vous la problématique de l'articulation entre Wallonie et Bruxelles puisque cette articulation semble totalement absente des propositions que vous faites, ou en tout cas que j'ai lues dans cet article. Qu'en est-il notamment en termes de cohérence pour les patients au vu des flux quotidiens de population ? Vous le savez, c'est le cas à Namur, c'est le cas y compris à Mons-Borinage d'où moi je viens, les flux entre Bruxelles et la Wallonie sont extrêmement forts.

Qu'en est-il également en terme de dynamique dans l'hypothèse où les prochaines élections fédérales donneraient lieu à une sortie du cadre fédéral actuel et à une défédéralisation d'une manière ou d'une autre dans la Belgique ou en dehors, de l'ensemble de la politique des soins de santé ? Cela me semble aussi important de prévoir non seulement ce coup-ci, mais le coup suivant, même si l'on sait bien que c'est extrêmement difficile à prévoir, mais je pense que cela n'est pas sans rapport et qu'il faut pouvoir y réfléchir aussi.

Je voulais aussi évoquer avec vous les propositions faites en matière de régionalisation des actuelles compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de santé. Est-ce que votre proposition vise la lutte contre les assuétudes, par exemple, les hôpitaux universitaires, la politique menée par l'ONE ? Est-ce que vous pourriez nous préciser un peu les choses ?

Troisièmement, vous avez formulé plusieurs propositions tout à fait intéressantes en termes de développement d'une offre en bassin de soin. Je m'en réjouis puisque quand moi je vous avais interpellée précédemment sur le sujet, vous étiez plutôt de tendance à laisser les différents acteurs agir en toute autonomie et là je sens qu'il y a une volonté de pouvoir organiser les choses en amont afin d'avoir une transversalité plus grande que vous évoquez d'ailleurs, notamment la politique des personnes âgées, des personnes handicapées et de la santé, ainsi qu'une nécessité d'une

politique moins hospitalière dans la prise en charge des patients. À ce niveau-là, je ne peux que souscrire à cette volonté indiquée.

Vous avez aussi par ailleurs exprimé le souhait de rationaliser les outils existants. J'aurais voulu que vous puissiez développer un peu ces éléments au-delà du cadre d'une interview qui, on le sait, est toujours forcément réduite de par l'espace dont on dispose.

Quatrièmement, et ce n'est pas le moindre, il importe de définir le mode de gestion et l'implication des interlocuteurs sociaux au sens large. J'ai noté avec intérêt votre volonté d'une forte implication des interlocuteurs sociaux, tout en ne prenant pas position de manière définitive et en renvoyant l'enjeu après la définition des entités réceptacles.

En la matière, il nous semble important, en tout cas, d'aborder parallèlement les différents enjeux, tel est d'ailleurs du reste le mandat de la commission Wallonie-Bruxelles. J'aurais voulu vous entendre de manière plus précise sur ces différents éléments. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je vous remercie Monsieur le Président. Madame la Ministre, chers collègues, je ne vous cache pas que je n'ai pas été particulièrement surprise par la sortie presse de Mme la Ministre puisqu'on avait déjà eu l'occasion d'aborder, lors de la commission budgétaire, il y a 15 jours, cette question et toute cette problématique des transferts de compétences, et à l'occasion de la commission, la ministre nous avait déjà donné des réponses qui étaient assez claires sur la manière dont vous voyez l'avenir en termes de régionalisation des soins de santé.

Objectivement, à mon niveau, pas de grande surprise mais plutôt une confirmation des propos que vous nous aviez déjà donnés. Comme l'ont rappelé mes collègues, l'accord institutionnel conclu en octobre 2011 prévoit, en effet, le transfert de compétences importantes en matière de soins de santé et d'aides aux personnes puisque ces matières transférées ne représenteront pas moins de 4 milliards d'euros, soit un sixième du budget total des soins de santé.

Ce prochain transfert de compétences dans le secteur des soins de santé comportera évidemment des risques pour l'efficacité et l'organisation de notre système actuel de soins. De manière générale, la question, et on l'a déjà posée lors de la commission et encore aujourd'hui, est de savoir évidemment, comment on se prépare en Wallonie, mais pas simplement en Wallonie, aussi à Bruxelles. Comment les deux entités se préparent-elles de façon conjointe à cet échange, effectivement primordial ? La question sous-jacente est donc de pouvoir s'entendre sur la manière dont au niveau du gouvernement, au niveau aussi de l'administration, au niveau de votre cabinet, les réflexions se mettent

aujourd'hui en place par rapport à ce transfert.

Notre système de soins de santé, il faut le rappeler, je pense que c'est important, se distingue aujourd'hui par sa qualité, son efficacité, son accessibilité, il n'y a pas ou peu de listes d'attente, une grande proximité, un haut niveau de formation du personnel soignant. Rappelons que dans notre pays, il ne faut pas montrer patte blanche pour se faire soigner et que les techniques de pointe sont utilisées pour l'ensemble des patients.

Ce sont les besoins des patients qui déterminent les techniques utilisées et non leur niveau de revenus. Cependant, et l'on en parle souvent dans cette commission, notre système de soins de santé est également soumis comme d'autres secteurs à une certaine pression parce qu'il doit faire face à de nouveaux défis. Le vieillissement de la population, mais pas seulement, il y a également les dépenses qui sont réalisées dans le secteur des soins de santé, qui sont quant à elles en constante augmentation.

Dans ce contexte, évidemment que la réforme de l'état accentue encore les défis auxquels seront confrontés, demain, l'ensemble des organisations qui s'occupent et se préoccupent de ces soins. Dans le domaine des soins de santé, les compétences transférées toucheront demain de nombreux secteurs, on l'a rappelé, les maisons de repos, les hôpitaux, la santé mentale, les centres de révalidation, et donc le type de compétences transférées va varier d'un secteur à l'autre que ce soit au niveau des coûts de fonctionnement, des coûts d'investissement, des coûts de coordination, des normes d'agrément, toute une série de dispositifs sur lesquels, effectivement, il faudra pouvoir s'entendre.

Quelque part le débat que l'on ouvre aujourd'hui, parce qu'il est loin de se refermer, au contraire, je pense qu'on n'est vraiment qu'au tout début, et d'autres l'ont rappelé avant moi, porte avant tout, et à juste titre, sur la question de l'institution réceptacle de toutes ces nouvelles compétences puisque je pense que cette question, à ce stade, est loin d'être résolue et elle promet, comme nous pouvons déjà le voir, cette après-midi, de longs et beaux débats.

Madame la Ministre, à travers votre voix, je pense que c'est aussi l'ensemble de votre parti qui s'est exprimé sur sa vision des choses. Je pense que d'autres l'ont fait avant moi. Il est important que l'ensemble des partis puisse également s'exprimer dans les grandes lignes sur la manière dont nous voyons les choses et je pense qu'à travers la presse, vous ne serez pas surprise dans le fait, qu'effectivement, la position du cdH est quelque peu différente de la position sur laquelle vous avez eu l'occasion de vous exprimer.

En effet, pour nous, il ne s'agit en aucun cas de dire que les soins de santé vont être défédéralisés de manière générale puisqu'une partie seulement des compétences en matière de soins de santé seront transférées aux

entités fédérées, plus ou moins 15 % du total. C'est évidemment significatif, mais c'est néanmoins partiel.

Avant de savoir quelle entité gèrera ces nouvelles compétences, il est seulement essentiel, également, de pouvoir identifier la vision à avoir à propos d'organisations futures de ces compétences avec, évidemment, cette question préalable à laquelle on se doit de répondre : comment favoriser au mieux les liens entre la Wallonie et Bruxelles ?

Il me semble que de ce point de vue, partir justement uniquement et exclusivement des compétences régionales pour construire l'avenir n'est sans doute pas la bonne approche. Il faut, au contraire, pour nous, plutôt commencer par se demander comment on peut définir demain l'architecture de ces compétences sur le territoire Wallonie-Bruxelles, afin, à ce moment-là, avoir une cohérence la plus importante possible sur ce territoire, avec comme seul et unique objectif d'assurer le meilleur service possible à tous les patients et à tous les concitoyens.

En effet, nous voulons avoir un système le plus cohérent possible, je l'ai déjà dit et répété, pour l'ensemble des francophones afin d'éviter que les citoyens ne se retrouvent dans des situations complètement kafkaïennes en raison aussi de la complexité de nos institutions. Il suffit simplement de s'attarder quelque peu sur quelques situations pour comprendre toute la complexité et la difficulté de la chose. Comment en effet, garantir qu'un citoyen wallon pourra continuer à se faire soigner dans les hôpitaux bruxellois et comment veiller à ce que les kinés bruxellois puissent, demain, exercer leurs activités en Wallonie ?

Comment faire pour que demain, une maison de repos doive répondre à des normes d'agrément qui risquent d'être différentes si elle est située en Wallonie ou à Bruxelles ? Comment veiller à la cohérence de l'offre de soins afin que chacun développe ses propres services spécialisés ?

Vous voyez, Madame la Ministre, c'est effectivement un premier débat, un premier tour de table, ça a le mérite d'exister et donc, l'important, me semble-t-il aux yeux des uns et des autres, et en tout cas chez nous, est de voir comment demain nous pourrions atterrir dans le seul et unique intérêt des francophones ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci beaucoup Monsieur le Président. Je me réjouis évidemment de vos interpellations et vos questions puisque c'est pour moi l'occasion de développer un peu plus ma vision et mon analyse de l'accord institutionnel du 11 octobre 2011.

Toutefois, c'est au sein de la Commission Wallonie-Bruxelles que ce débat devra être amplifié afin de permettre à chacun de s'exprimer.

La sixième réforme de l'État porte, notamment, sur un important transfert de compétences en matière de soins de santé et d'aide aux personnes. Les politiques visées sont communautarisées. Dans la mesure où les compétences impliquent, pour les personnes, des obligations ou des droits à une intervention ou une allocation, ou lorsqu'il s'agit d'institutions bicommunautaires, l'autorité compétente en Région de Bruxelles-Capitale sera la Commission communautaire commune. De plus, l'accord de la Saint-Quentin pourra être appliqué.

Plus particulièrement, les compétences transférées sont :

- premièrement, les aides à la mobilité et les allocations d'aide aux personnes âgées dans le cadre d'une homogénéisation de la politique en matière d'aide aux personnes handicapées ;
- deuxièmement, l'homogénéisation de la politique hospitalière en transférant la compétence relative à la définition des normes ainsi que les éléments A1 (charges d'investissements) et A3 (charges d'investissement des services médico-sociaux) du budget des hôpitaux (BMF) ;
- troisièmement, l'homogénéisation de la politique des personnes âgées et les soins long care par le transfert de la compétence complète (y compris la fixation du prix réclamé aux résidents) en matière de maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour, services gériatriques isolés et services Sp isolés, mais également certaines conventions de revalidation ;
- quatrièmement, l'homogénéisation des soins de santé mentale porte sur le transfert des plateformes de soins de santé mentale ainsi que de la compétence complète en matière de maisons de soins psychiatriques et d'initiatives d'habitation protégée ;
- cinquièmement, pour ce qui concerne l'organisation des soins de santé de première ligne, l'accord porte sur un transfert du soutien aux métiers de la santé de première ligne et sur l'organisation des soins de première ligne (fonds Impulso, cercles de médecins généralistes, Réseaux Locaux Multidisciplinaires (RLM), Services Intégrés de Soins à Domicile (SISD), actions de prévention menées par les dentistes...), mais aussi les réseaux palliatifs et les équipes multidisciplinaires palliatives qui seront transférés aux entités fédérées.

Enfin, l'accord entend aussi donner plus de

cohérence à la politique de prévention considérant qu'à l'avenir, seules les entités fédérées pourront prendre des initiatives en matière de prévention, ce qui permettra d'éclaircir un peu le paysage.

Hormis cette dernière compétence, l'essentiel des compétences transférées vient compléter l'accord du 31 octobre 1992, dit l'accord de la Saint-Quentin, qui organise le transfert de compétences de la Communauté française vers la Région wallonne et la Commission communautaire française. Pour les normes et le financement, la régionalisation s'impose. Les Régions exercent déjà des compétences en la matière : le handicap, la santé mentale, les maisons de repos. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'intervient pas pour ces matières.

Changer de niveau de pouvoir à la lueur de cette réforme changerait évidemment toute la donne. Il y a une certaine logique à régionaliser.

D'une manière générale, les opérateurs demandent de ne plus « saucissonner » leurs travaux ou leur public en fonction de la source de financement. Le partage des compétences, complexe, ne garantit pas la visibilité de l'action de chacune des entités fédérées. Le partage démultiplie également les dispositifs réglementaires, les démarches administratives et les autorités compétentes en termes d'agrément, de subventionnement et de contrôle des opérateurs.

Le débat aujourd'hui est donc sur la table des négociateurs : les politiques de santé, les politiques d'aide aux personnes doivent-elles être pilotées au sein de la Communauté française ou de la Fédération Wallonie et Bruxelles ou par la Wallonie et Bruxelles ?

Comme vous avez pu le lire, je suis bien sûr en faveur d'une régionalisation de ces politiques. C'est ma vision. Dès 1993, les Wallons et Bruxellois ont opté pour une régionalisation de la quasi-totalité des matières personnalisables. Ces transferts de la Saint-Quentin ont eu des effets bénéfiques, que ce soit en termes de connaissance du terrain, de modernisation, de dynamisation, de simplification et les entités ont évolué différemment, elles ont géré leurs compétences en fonction de leurs réalités, qu'elles soient sociales ou qu'elles soient démographiques.

Il me paraît aussi pertinent de proposer un modèle cohérent et un modèle intégré en réunissant le curatif et le préventif.

Les compétences actuellement exercées, depuis 1993, par la Région wallonne, doivent être étroitement associées aux nouvelles compétences, je pense aux services d'aide aux familles et aux aînés, je pense aux centres d'accueil de jour, aux services de santé mentale, aux centres de télé-accueil, aux associations de santé intégrée, ce qu'on appelle les maisons médicales, les centres de coordinations de soins et d'aide au domicile,

les réseaux et services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes.

Ce paquet de compétences représenterait une cohérence pour permettre le développement de politiques en matière de santé que ce soit en institution, que ce soit au domicile ou que ce soit tout simplement dans le cadre du développement d'un trajet de soins.

La régionalisation n'est en rien pour moi une menace pour la solidarité interpersonnelle ou l'égalité d'accès pour tous aux soins de santé. L'accord institutionnel garantit que le patient paiera le même prix pour le même produit ou la même prestation, quel que soit l'endroit en Belgique où ce soin lui est prodigué. C'est dans l'accord.

L'accord prévoit aussi des accords de coopération entre l'autorité fédérale et les entités fédérées et la création d'un institut pour se concerter en termes de réponses aux grands défis en termes de soins de santé, non seulement les défis budgétaires, vous vous en doutez, mais aussi toutes les questions liées à l'allongement de la vie, au vieillissement, aux métiers en pénuries, aux évolutions de notre société.

Je prône aussi pour une coopération et coordination des politiques avec les amis de Bruxelles pour garantir la cohérence, garantir l'efficacité aussi de nos politiques d'aide aux personnes et de santé notamment dans le cadre de l'accès aux bénéficiaires, aux institutions et aux services sociaux et bien sûr aux soins de santé.

Cette coopération est essentielle, mais elle m'apparaît essentielle aussi avec d'autres, comme les Flamands ou les Germanophones.

Au travers des accords de coopération entre entités fédérées, nous pouvons garantir l'accueil de tous, quelle que soit la résidence, dans une institution, que ce soit en maison de repos, en institution pour personne handicapée, en institution hospitalière.

La Wallonie et la Flandre ont adopté deux accords de coopération en matière d'intégration des personnes handicapées, par exemple. Le premier concerne la libre circulation des personnes handicapées dans le cadre des services agréés et subventionnés pour l'accueil, l'hébergement ou l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le second accord de coopération concerne la libre circulation des personnes handicapées dans le cadre de leur intégration professionnelle. La démarche me paraît essentielle et doit être généralisée dans tous les domaines, y compris les domaines qui touchent à la santé et à l'aide aux personnes.

Pour ce qui concerne le rôle des partenaires sociaux, le Gouvernement wallon a confirmé, lors de sa séance du 2 février dernier, son intention de transposer au niveau fédéré le principe de la gestion paritaire ou tripartite là où elle est actuellement à l'œuvre au niveau fédéral, dans l'intérêt des usagers et dans un dialogue avec les partenaires sociaux.

Enfin, le transfert de compétences et la mise en place de nouveaux outils wallons devront être l'occasion de mettre en œuvre une rationalisation des outils, par exemple en réduisant à nouveau le nombre d'organes consultatifs. Cette réflexion devra être menée soit à partir des outils qui existent aujourd'hui, soit en créant de nouvelles structures, mais en tout cas, en veillant à la rationalisation de ce qui existe déjà aujourd'hui.

Le transfert aboutira également à une simplification administrative du corpus législatif : harmonisation des procédures d'agrément, de subventionnement, de contrôle, tout cela en Wallonie. Le travail permettra d'intégrer les nouveaux dispositifs dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé.

Les enjeux sont éminemment politiques, mais nous donnons des leviers importants pour redéfinir et mener une stratégie de santé et d'aide aux personnes.

En ce qui concerne le secteur hospitalier, ces cinq dernières années, on a vu sur le terrain de nombreux regroupements être opérationnalisés. Je pense à Tournai, avec la fusion de quatre hôpitaux en un seul, à Liège, avec la fusion des hôpitaux chrétiens au sein du CHC, dans le Borinage avec un regroupement de quatre hôpitaux en un seul PO, à Namur, à Dinant, à Charleroi, mais la notion de bassins de soins a un succès limité : les regroupements faut-il bien le dire, s'opèrent souvent au sein de chaque réseau.

Les nouvelles compétences et les leviers qu'elles comportent permettraient de poser la réflexion notamment vers une hiérarchisation des établissements : on peut imaginer avoir les institutions hospitalières universitaires, les hôpitaux et puis les hôpitaux de proximité sur l'ensemble du territoire, ce qui garantirait une offre de soin sur l'ensemble de la Wallonie.

Pour ce qui concerne le secteur des maisons de repos et les maisons de repos et de soins, quand nous avons instauré, dès 1997, une programmation des lits de maison de repos et par la suite des centres de soins de jour et des lits de court séjour, la Wallonie s'est dotée d'un outil qui permet de réaliser progressivement une bonne répartition des lits et des services sur l'ensemble du territoire. La répartition entre les secteurs, public, associatif et commercial, garantit le libre choix et assure une régulation des prix demandés aux résidents. Par ce nouveau transfert de compétence, les régions disposeraient de l'ensemble des compétences relatives à ce secteur : je pense à la compétence de programmation, à la compétence normative et à la compétence de financement via les forfaits, les subsidiations des infrastructures, le contrôle des prix et l'inspection.

En conclusion, je dois vous dire que je vois dans ce transfert des compétences une vraie opportunité pour la Wallonie d'amplifier et d'affiner ses politiques et de les rendre encore plus cohérentes, par exemple au niveau du maintien à domicile, par exemple, au niveau de la

politique des personnes en situation de handicap, par exemple, au niveau de l'accueil et l'hébergement des aînés, par exemple encore en matière de santé mentale.

Pour la première fois, la première ligne médicale rentrerait aussi partiellement dans le champ de compétences de la Wallonie et cela me paraît un indice essentiel. En effet, rendons-nous compte, avec le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, la réduction des séjours hospitaliers, en tout cas en termes de durée, le médecin généraliste va jouer de plus en plus un rôle moteur dans notre système de soins de santé.

Dans ce contexte, une coopération professionnelle intensifiée entre les différents prestataires de soins me semble nécessaire, de même que l'organisation en réseaux, à privilégier encore et toujours, le regroupement concerté d'infrastructures pour permettre aussi de mutualiser les coûts.

Le transfert de compétences est une opportunité, une opportunité de renforcer la cohérence des politiques de santé et d'aide aux personnes en Wallonie, mais devra, bien sûr, s'inscrire dans un cadre fédéré de coopération et de concertation qui s'avèreront être fortes entre Bruxelles, la Wallonie et pourquoi pas la Flandre.

M. le Président. - La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse longue, précise et sa vision limpide de la régionalisation, notamment de ces matières. J'insiste dès lors pour que cette Commission Wallonie-Bruxelles ne soit pas la reproduction à l'identique de la précédente qui a accouché d'une souris, c'est-à-dire de rien, et que nous puissions avoir une stratégie francophone commune dans les meilleurs délais, tout en respectant la vision des uns et des autres. À un moment donné, il faudra bien faire une synthèse. Si on reste cantonné chacun sur ses positions, nous irons en ordre dispersé, en 2014, sur notre vision intrafrancophone de l'organisation du transfert de compétences, ce qui serait le pire des scénarios.

Je vous remercie pour la qualité de votre réponse.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). - Je voudrais aussi remercier Mme la Ministre pour la qualité et le contenu de sa réponse. On sent que vous avez bien examiné l'accord institutionnel et fait en sorte d'avoir une analyse sur tous les départements actuellement gérés ailleurs et qui, dans un souci de cohérence et d'efficacité, pourraient être rapatriés au niveau de la région, dans le souci, en fin de course, que c'est bien l'usager, le patient et son bien-être qui sont visés.

Vous avez également rappelé que l'on était ici avec un cadre auquel nous tenons tous, qui est celui de la solidarité interpersonnelle. On n'est pas dans le champ

d'une révision des mécanismes de sécurité sociale, on est dans le champ de compétences qui, à terme, pourrait revenir à la région pour faire un lien entre préventif et curatif, que vous avez bien expliqué dans votre intervention.

Je souligne aussi l'intérêt et votre souhait, dans votre réponse, de travailler avec les partenaires sociaux, dans une gestion paritaire, tripartite. Je vous suis là aussi.

J'ai été aussi très attentive à ce que vous avez exprimé en matière de bassin de soins et en matière de vision hospitalière. Il y a, là, matière à revenir régulièrement dans cette commission. C'est assez intéressant, mais cela fera l'objet d'une autre question prochainement.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Belle intervention, Madame la Ministre, si je puis me permettre. Je reconnais ce qui est, c'est-à-dire une approche fouillée de votre part sur le sujet. Ce n'est pas pour nous déplaire, dans la foulée de ce que j'ai dit tout à l'heure, puisque nous pouvons globalement adhérer à cette proposition.

Néanmoins, comme M. Wesphael l'a dit, le succès de ce projet, de cette idée, de ce cheminement que l'on attend, vous et nous, dépend de la cohésion francophone. Je pense que c'est un peu « mal barré », si je puis me permettre. C'est un peu là-dessus que mon enthousiasme est modéré. Pour cela, nous verrons ce que l'avenir nous apportera.

En tout cas, sur la réflexion d'aujourd'hui, nous pouvons aller dans un sens identique au vôtre.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais remercier Mme la Ministre pour la réponse apportée qui précise certaines choses. Autant, dans l'article, le lien avec Bruxelles n'était pas du tout évoqué. Ici, dans la réponse, il me semble que quelques nuances sont apportées. Il faudra voir à l'application parce que, dans la nuance, il y a encore des nuances. Il faudra voir comment on peut mettre tout cela en application. Il est vrai que l'accord prévoit des accords de coopération, notamment avec les trois entités, mais je ne pense pas que les partis flamands aient voulu un accord pour défédéraliser cette compétence pour, in fine, refaire la même politique aux différents niveaux de pouvoir.

L'intérêt est, pour moi, de déployer cette solidarité. La solidarité est un principe, mais cela ne doit pas être qu'un seul principe. Pour moi, elle doit se jouer sur l'espace le plus large possible parce que, plus on réduit l'espace de solidarité, plus elle se racapote et moins elle joue à plein au niveau des personnes en difficulté. On touche, là, au cœur du quotidien des gens, surtout avec le vieillissement qui arrive et qui se précise de plus en plus. Il me semble important de garder ce principe-là en

tête.

Comme je l'avais dit dans la question, une autre ligne directrice pour moi est l'accès égal aux prestations pour tous les Wallons et tous les Bruxellois. C'est une question d'égalité. L'égalité est aussi extrêmement importante pour nous.

Troisièmement, c'est l'homogénéité la plus grande possible entre les politiques wallonnes et bruxelloises. Il est vrai qu'il y a parfois des différences d'enjeux entre Wallonie et Bruxelles. Cependant, je pense que nous avons un intérêt très rationnel à pouvoir coopérer, à pouvoir déployer les mécanismes les plus larges possible, qui englobent une surface la plus grande possible et qui nous permettraient d'atteindre les différents objectifs que l'on a cités.

Les débats vont encore avoir lieu. Ils auront lieu le 19 décembre, même si c'est plutôt une installation de la Commission Wallonie-Bruxelles et qu'il faudra attendre les travaux suivants. Je me réjouis que l'on puisse enfin tenir ce débat extrêmement important pour l'avenir, pas uniquement des institutions, mais des gens qui vivent au sein de ces institutions.

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Président, parce que je pensais que je n'y avais pas droit !

M. le Président. - Le règlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas le même. C'est la petite différence qu'il y a avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Salvi (cdH). - Je prends acte qu'il y a des différences entre la lecture de certains articles et l'expression en commission de la ministre. Je les ai notées avec intérêt. Je reviendrai simplement sur les éléments de mon intervention, allant aussi dans le sens de mon collègue, M. Disabato, en disant que l'intérêt, demain, est de trouver la voie la plus juste possible dans l'intérêt des Francophones. S'il peut y avoir des divergences d'intérêts entre Bruxelles et la Wallonie, un patient reste un patient. Dans le cadre qui nous occupe, notre intérêt va vers ces patients qui, demain, seront des personnes qui vivront encore des difficultés de précarité, de coûts.

Je ne serai pas plus longue. J'acte, en tout cas, que les propos sont quelque peu différents.

M. le Président. - L'incident est clos.

PROJET DE MOTION

M. le Président. - Je suis saisi d'un projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M.

Wesphael. La première, motivée, est déposée par M. Wesphael (Doc. 717 (2012-2013) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mmes Simonis, Salvi et M. Tiberghien (Doc. 718 (2012-2013) N° 1).

Ces motions seront ajoutées à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME SONNET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE PLAN RADON »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sonnet à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le Plan radon ».

La parole est à Mme Sonnet pour poser sa question.

Mme Sonnet (PS). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, l'exposition au radon, gaz furtif, incolore, inodore et extrêmement volatil, serait responsable de l'augmentation du cancer du poumon, l'un des cancers les plus meurtriers. Il semblerait que ce gaz soit responsable de 244 morts en Wallonie, contre « seulement » 30 pour le monoxyde de carbone.

Conscient de cet enjeu important, le gouvernement a d'ailleurs prévu dans la DPR de sensibiliser la population aux risques liés au radon, ainsi que d'imposer des mesures adéquates pour s'en prémunir dans les nouvelles constructions. En concertation avec les différents partenaires, l'administration a élaboré un plan d'action global. Pourriez-vous nous tracer les grandes lignes de ce plan ? Quels seront les premiers axes qui seront mis en œuvre ? Dans quel délai ? Quels seront les moyens financiers qui y seront éventuellement affectés ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous dresser un bilan des actions menées par l'Association des Provinces wallonnes et des SAMI en regard des subventions spécifiques allouées pour une période de trois ans ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Madame la Députée, nous avons chargé l'administration, et plus précisément la CEPES – la Cellule permanente Environnement-Santé – d'élaborer une proposition de plan d'action global, en concertation avec différents partenaires : l'Agence fédérale de contrôle nucléaire et le secteur de la construction. Ce plan d'action concerne

plusieurs compétences ministérielles, raison pour laquelle il doit être préalablement débattu au niveau du gouvernement. Ses axes sont les suivants :

- l'instauration d'un certificat relatif au sous-sol ;
- l'amélioration des données cartographiques existantes relatives au radon ;
- l'imposition de mesures de prévention du radon pour toute nouvelle construction ;
- la formation des acteurs, comme les entreprises de construction et les architectes ;
- la prévention des risques dans les logements existants ;
- les aides à la remédiation ;
- la détection du radon dans les bâtiments publics régionaux – commençons par nous-mêmes ;
- l'adaptation des cahiers des charges de référence pour la prévention du radon dans les bâtiments publics régionaux ;
- l'information et la sensibilisation de différents publics cibles, parmi lesquels ceux sous ma tutelle, je pense en particulier aux institutions d'accueil et d'hébergement des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Le 8 février 2011, j'ai signé avec le Président de l'Association des Provinces wallonnes une convention relative aux services d'analyse des milieux intérieurs des provinces pour une période de trois ans. L'objectif de ce partenariat est de valoriser l'expérience et l'expertise technique acquises par les services provinciaux et d'initier une politique coordonnée des provinces et de la région afin de mieux connaître et réduire les risques sanitaires liés aux pollutions intérieures.

Cette convention poursuit plusieurs objectifs, notamment fournir une mission de conseil à la région, récolter des données suivant un protocole commun et réaliser des outils de prévention et de lutte contre les pollutions intérieures dans une approche harmonisée. Un plan détaille les actions à mener et énumère les polluants prioritaires parmi lesquels j'ai demandé que figure le radon.

Sur le plan méthodologique, il convient d'être attentif au fait que les SAMI procèdent aux visites et analyses uniquement sur demande médicale. Dès lors que les personnes y ont consenti, les données traitées anonymement pourront être analysées et comparées pour, in fine, dégager des observations utiles et formuler des recommandations. Ce travail d'analyse n'a pas encore débuté, les prélèvements sont toujours en cours. La comparaison inclura les données recueillies au travers de la constitution d'un échantillon blanc, c'est-à-dire d'un échantillon de personnes sélectionnées de manière aléatoire et qui auront spécialement accepté la visite et l'analyse de certains polluants en dehors de toute visite médicale.

Pour en revenir au radon, les mesures présentent

quelques difficultés d'ordre pratique, car elles doivent être effectuées en période hivernale afin de représenter au mieux l'exposition au radon. De plus, le détecteur doit être correctement mis en place et rester en place pendant trois mois. Ensuite, le détecteur doit être renvoyé au laboratoire pour l'analyse. Les mesures radon sont prévues jusqu'en 2013. Aujourd'hui, plus de 640 personnes ont donné leur consentement et 390 détecteurs ont d'ores et déjà été installés.

M. le Président. - La parole est à Mme Sonnet.

Mme Sonnet (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA PROPORTION DES
FEMMES DANS LE PLAN WALLON ANTI-
TABAC »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la proportion des femmes dans le plan wallon anti-tabac ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, un rapport qui nous a été donné à connaître et qui peut interpeller est celui de la proportion de femmes enceintes qui continuent, malgré leur grossesse, à fumer pendant celle-ci. Ce sont des chiffres relativement élevés avec 17,7 %, sur l'ensemble du territoire wallon, de femmes qui fument pendant leur grossesse et, depuis ces cinq dernières années, ce chiffre n'a pas cessé de progresser.

On sait toutes les conséquences négatives que le fait de fumer pour une future maman peut avoir pour elle-même, mais aussi – et c'est peut-être ce qui nous inquiète le plus – pour son bébé. On indique que la proportion de bébés de petite taille, des enfants de moins de 2,5 kg à la naissance, que cette proportion est doublée chez les mamans qui sont fumeuses. C'est donc quelque chose d'inquiétant et le nombre de bébés prématurés est aussi plus important : 10 % pratiquement chez les fumeuses pour 6 % chez les non-fumeuses. Il y a donc une conséquence que l'on ne peut pas ignorer du fait de fumer pendant la grossesse.

J'aurais aimé vous entendre sur le plan wallon contre le tabac et sur sa partie qui se destinerait plus spécifiquement aux femmes enceintes. Il s'agirait de voir comment nous pourrions diminuer ce nombre de femmes fumant pendant leur grossesse. Quels sont les moyens d'incitation pour que le nombre de femmes

fumant pendant leur grossesse puisse diminuer au lieu d'augmenter comme il le fait depuis ces dernières années d'après les études dont on a pu prendre connaissance ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, le plan wallon « sans tabac » est, avant tout, un dispositif permettant la mise en réseau des différents acteurs. Ce réseau informe et incite les professionnels à intervenir de manière plus efficace dans l'aide au sevrage tabagique, la démarche étant multidisciplinaire. Grâce à ce plan wallon, des initiatives fédérales ont pu, avec cohérence, voir le jour. Vous voyez que c'est recherché de manière permanente.

Dès le premier plan wallon « sans tabac » qui date de 2004-2005, celui-ci s'est attaché à mobiliser les professionnels de la santé autour de la thématique des femmes enceintes. Une formation à l'accompagnement motivationnel dirigée vers la femme enceinte a été mise en place. Par la suite, les autres plans wallons ont impliqué d'autres professionnels de la santé, tels que les gynécologues et les pédiatres. Durant le deuxième plan, le projet européen Euroscip a permis de sensibiliser les gynécologues et les travailleurs médico-sociaux de la petite enfance, dont l'ONE.

Lors du dernier plan, l'accent a été mis sur les dynamiques à développer auprès des publics précarisés et des jeunes fumeurs – je crois que l'on a déjà eu l'occasion d'en parler dans cette commission - afin de stimuler un changement de comportement en termes de gestion de leurs consommations au sens large. L'élargissement aux professionnels de la santé a continué par la poursuite du travail de mobilisation, auprès des gynécologues, pédiatres, sages-femmes, infirmières et les travailleurs médicosociaux.

En 2012, les résultats de la promotion de la formation continuée en tabacologie sur la base de quelques chiffres sont les suivants:

- 550 professionnels ont participé à ce cursus, dont 358 issus de la Wallonie ; 292 tabacologues ont été certifiés dont 52 médecins spécialistes, 26 sages-femmes et 13 non professionnels de la santé. Cela existe aussi dans les entreprises, à la santé publique ou dans les services de gestion de ressources humaines. Cela représente plus de 200 lieux de consultations disponibles pour accompagner les fumeurs ;
- 531 professionnels de la santé ont été formés à l'entretien motivationnel et, dès 2004, un atelier, complété depuis par un cours sur l'entretien motivationnel, a été introduit dans la formation en tabacologie. Parmi les professionnels formés, 110 travailleurs médico-

- sociaux de l'ONE ont été recensés ;
- complémentairement, 10 soirées consacrées aux pédiatres ont été animées de 2007 à 2009. À partir de 2009, les formations à l'entretien motivationnel se sont systématisées vers les sages-femmes, les gynécologues et les pédiatres, sans compter la mobilisation de l'ensemble de ces professionnels dans le cadre du remboursement des consultations de tabacologie couvrant la femme enceinte et son compagnon. Cela date de 2005 avec le démarrage de la campagne « Naître et grandir sans tabac ».

Soulignons enfin que l'impulsion wallonne a permis la formation d'un pool de 7 formateurs constitué au sein du FARES - Fonds des Affections Respiratoires. Cela a permis un élargissement de ces formations en milieu hospitalier. Depuis, celles-ci se sont insérées dans la formation en cours de carrière via deux à trois modules par an dans le circuit des PMS, deux modules par an au sein du FARES, trois modules par an et en milieu hospitalier, environ une dizaine par an. Cette impulsion est donc plus qu'efficace et contribue fortement à l'amélioration de l'encadrement de la femme enceinte autour de la question du tabagisme en cours de grossesse, tout en allant au-delà avec la mobilisation de pédiatres.

Un des partenaires du plan wallon, le FARES, est à l'initiative du projet « Naître et grandir sans tabac » soutenu par l'INAMI et le SPF Santé Publique. Il vise à sensibiliser les professionnels de la santé et les jeunes et futurs parents quant aux dangers du tabagisme prénatal et postpartum.

Nous pouvons, à titre d'exemple, évoquer sa dernière action qui repose sur l'organisation d'un événement couronné de succès, sur le thème « Naître et grandir sans tabac », c'était ces 29 et 30 novembre dernier.

La journée d'étude du 29 novembre, consacrée à un état des lieux et à des ateliers interactifs sur l'évolution de l'abord de la question du tabac avant, pendant et au-delà de la grossesse, a permis de réunir plus de 80 participants (dont 38 sages-femmes, des gynécologues et des pédiatres) mettant en éclairage les nombreuses dynamiques locales enclenchées sur le terrain. Il importe aussi de rappeler que 12 institutions hospitalières (qui couvrent aussi les maternités) ont signé la charte « Naître et grandir sans tabac » dont sept en Wallonie : le CHR Val de Sambre, la Maternité des 10 lunes, le RHMS Ath, le Centre hospitalier de Dinant, le CHC Saint-Vincent à Rocourt, le CHU de Charleroi, le CHR de la Citadelle à Liège et le CHWAPI Notre-Dame à Tournai). On constate, en tout cas, une mobilisation bien ancrée et en voie de pérennisation.

Il est évident, à mon sens, que la thématique relative au tabac chez les femmes enceintes doit rester au centre des préoccupations des politiques et des professionnels

aussi, car l'enjeu en termes de santé publique – vous nous l'avez expliqué – est considérable, même si les chiffres que vous évoquez sont en légère diminution par rapport aux chiffres de 2009 et de 2010 en provenance de l'ONE. Force est de constater que les actions entreprises doivent avoir *in fine* des répercussions positives.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Mais Monsieur le Président, j'ai remercié Madame la Ministre pour sa réponse et le travail fouillé qui a été réalisé pour apporter des éléments concrets sur les actions à mener par rapport à ce fléau, on peut le dire. Malheureusement, c'est vrai que les tous derniers chiffres sont légèrement en diminution, mais sur une période de cinq ans, on voit qu'ils augmentent toujours, ou en tous les cas, qu'ils sont toujours plus importants qu'ils n'étaient au moment où vous avez évoqué le début de certaines actions. Il y a encore du boulot, comme dirai l'autre. Il y a encore pas mal de choses à tenter pour essayer peut-être de mieux cibler ces futures mamans et essayer peut-être d'avoir quelque chose d'encore plus conscientisant à leur égard. Je n'ai pas de solutions miracles. On sait ô combien, il est difficile de lutter contre le tabac et que la stratégie miracle n'existe pas. Merci pour votre attention et cette attention que vous voudrez bien encore réserver à la problématique dans les années à venir, comme vous l'avez dit.

M. le Président. - Merci.

**QUESTION ORALE DE M. BORSUS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA DEMANDE DE MAINTIEN
D'AGRÈMENT DU SERVICE D'URGENCE ET
DE SOINS DE BASTOGNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la demande de maintien d'agrément du service d'urgence et de soins de Bastogne ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). - Merci Monsieur le Président. Madame la Ministre, on sait que l'organisation de l'offre de soins en Province du Luxembourg est un dossier extrêmement important. C'est un dossier qui par ailleurs nécessite des décisions stratégiques et aussi une vision pour l'avenir. Parmi les différents éléments qui ont retenu l'attention tout au long de ces derniers mois et plus particulièrement de ces dernières semaines, l'avenir et la pérennité d'un certain nombre de sites, dont celui de Bastogne.

Si je me permets de vous interroger Madame la Ministre, c'est parce que relayant auprès de vous la forte mobilisation des pouvoirs locaux et de la population de la Province du Luxembourg, j'aimerais vous entendre et vous demander un certain nombre de précisions concernant le maintien de l'agrément du service d'urgence et de soin précisément de l'hôpital de Bastogne. On sait que notamment en termes de mobilisation des spécialistes qui doivent assumer de façon permanente un certain nombre de disciplines, l'organisation des services d'urgence et de soin est extrêmement complexe. Elle l'est d'autant plus dans un certain nombre de situations où notamment on a une densité de population moins importante où des hôpitaux qui eux-mêmes sont plus excentrés ou localisés dans des régions plus rurales. Il n'en demeure pas moins vrai que ces services ont évidemment toutes leur importance et que la proximité de ces services et de façon plus globale, l'articulation des services d'urgence et de soin autour de ces sites constitue vraiment des priorités et est une question capitale qui doit évidemment retenir toute l'attention des autorités à n'importe quel niveau que ce soit.

En ce qui vous concerne plus particulièrement, c'est donc, l'agrément du service SUS de l'hôpital Sainte-Thérèse de Bastogne qui est aujourd'hui en jeu puisque l'expiration de l'agrément actuel est imminent puisqu'il est fixé au 31 décembre 2012. La demande de prolongation qui a été introduite est ou était à l'examen de vos services. Puis-je vous demander si vos services ont pu mener à bien les différents éléments de l'étude de cet important dossier ? Si c'est le cas, pouvez-vous me faire part des éléments d'analyse, des remarques éventuellement, des éléments de conditions peut-être ou de ton qui ont été relevés par l'administration ? Et par ailleurs, est-ce que vous pouvez m'indiquer quelle est votre décision ou les paramètres de vos décisions à prendre si elle n'est pas encore prise ? *In fine*, quelles sont les conditions à remplir singulièrement au niveau de l'hôpital Sainte-Thérèse de Bastogne pour obtenir la prolongation de cet agrément ?

Je vous remercie Madame la Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Député, le maintien d'un agrément pour un service hospitalier est subordonné, vous vous en doutez, au respect des normes en vigueur. En l'occurrence, lors de l'inspection relative à la procédure de renouvellement de l'agrément du site de Bastogne de VIVALIA, il a été constaté des manquements, des manquements graves, manquements récurrents dans le respect des normes de la fonction SUS, qui témoignaient d'une incapacité à assurer la prise en charge des patients aigus en toute sécurité.

Parmi les manquements constatés, on peut relever notamment un déficit en personnel soignant, quelques difficultés architecturales et surtout le non-respect des exigences en matière de permanence médicale pour quatre des disciplines exigées : la psychiatrie, la neurologie, la gynécologie et la pédiatrie. Il n'existe pas de dérogation possible au respect de la norme d'agrément.

Par ailleurs, la Commission wallonne de la santé s'est réunie début de cette année, c'était le 20 janvier et a rendu un avis de retrait d'agrément à la date du 31 décembre 2012.

Une organisation conforme à la législation répondra sans conteste mieux aux besoins de la population qu'un service d'urgence non conforme qui transfère plus de 30% des patients, faute de personnel en nombre et qualité suffisants. Le transfert allongeant bien sûr de fait le délai de prise en charge des patients. C'est donc une fausse sécurité que l'on promet aux patients en maintenant aujourd'hui un service non conforme aux normes.

Depuis lors, étant donné, c'est un fait, le caractère exceptionnel de la situation, eu égard notamment au fait qu'à ce jour, aucun retrait d'agrément pour un SUS n'a jamais été décidé en Wallonie. De nombreux échanges de courrier et deux réunions ont eu lieu concernant l'évolution de la situation du service d'urgences de Bastogne entre mon cabinet, l'administration et la direction de l'Intercommunale VIVALIA.

A cet égard, un ultime délai a été accordé à titre exceptionnel à VIVALIA étant donné, je vous le répète, le caractère unique de la situation mais surtout ma volonté d'assurer à la population de la région de Bastogne une aide médicale urgente adéquate et de qualité pour soit se conformer aux normes, soit mettre en place une nouvelle forme d'organisation des urgences à Bastogne.

Dans le but d'assurer à la région de Bastogne une couverture en aide médicale urgente de qualité, il a en effet été proposé de mettre en œuvre, sur le site de Bastogne, une fonction de première Prise en Charge des urgences, en jargon médical un PPCU accompagné d'un PIT, un *Paramedic Intervention Team*, sous la responsabilité du SUS de l'hôpital de Marche. Ce projet a d'ailleurs reçu l'accord de VIVALIA et celui de la CoAMU du Luxembourg.

En date des 30 octobre et 8 novembre dernier, la direction de VIVALIA m'a adressé plusieurs courriers visant à présenter l'état des mesures prises pour se conformer aux normes. Aujourd'hui, ces différents courriers et ces différentes mesures sont à l'examen au sein de l'administration pour vérifier l'adéquation avec les normes.

Dès que je serai en possession de tous éléments

utiles dans ce dossier, je prendrai bien sûr une décision, soit de prorogation de l'agrément, soit de retrait de celui-ci dans l'intérêt de la santé et la sécurité des citoyens de toute la région de Bastogne.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces différents éléments d'analyse, les différentes informations à la fois concernant la structuration des services et la réponse qu'il est possible d'apporter eu égard aux difficultés de rencontrer l'ensemble des fonctionnalités complémentaires que vous évoquez. J'ai également pris bonne note qu'aucun retrait d'agrément de service sus en Région wallonne n'avait eu lieu.

Par ailleurs, mon questionnaire porte aussi sur le calendrier puisque nous sommes le 18 décembre et que, forcément, l'agrément actuel est toujours valable 13 jours. Sans vouloir faire du ping-pong, avez-vous une idée du calendrier décisionnel de manière à pouvoir, quelle que soit votre décision, rassurer, organiser et avoir un minimum de prévisibilité ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Aujourd'hui, l'administration a reçu les courriers qui m'ont été adressés par rapport aux mesures prises par VIVALIA et le dossier est à l'examen. Toute la difficulté réside dans l'interprétation des différents éléments portés par VIVALIA et dès que ces éléments auront été éclaircis, l'administration me fera un rapport complet. J'attends ce rapport et nous verrons dans les prochaines semaines quel est le sort à réserver à VIVALIA, au service d'urgence de Bastogne.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCE, SUR « LES RÉSULTATS DES
POLITIQUES WALLONNES DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « les résultats des politiques wallonnes de lutte contre les violences à l'égard des femmes ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, comme on vient de le rappeler, la journée internationale du 25 novembre, pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, rappelle combien ce phénomène est malheureusement

toujours bien présent, en Wallonie comme ailleurs.

Notre Gouvernement wallon avait décidé, en mai 2011, de renforcer la lutte contre les violences entre partenaires à travers une augmentation de subventions qui devaient permettre l'engagement de personnel afin de renforcer les équipes déjà mises en place.

On sait combien ce dispositif est important, combien il agit et opère à différents niveaux en Wallonie, il me paraissait important de pouvoir faire le point sur ces différents dispositifs et, Madame la Ministre, j'aurais souhaité vous entendre sur le bilan que l'on pouvait tirer aujourd'hui de ces différentes actions, que ce soit la ligne écoute violence conjugale, la coordination provinciale, les plates-formes d'arrondissement, les « pôles de ressources en violences conjugales », les 15 maisons d'accueil pour femmes victimes de violences ou encore l'accueil ambulatoire ?

Il est assez légitime de vous demander si la coordination de ces différentes actions menées par ces nombreux acteurs est aujourd'hui aisée, mais surtout, si elle est efficace ?

Dans le cadre de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, vous avez communiqué sur la toute nouvelle campagne de sensibilisation, qui s'intitule « Marie et Fred » : « La violence conjugale, pour en sortir, il faut réagir ! ». L'objectif de cette campagne étant de mettre en évidence, comme vous le rappeliez, la capacité de chacun à sortir du cercle infernal et à reprendre sa vie en main.

Cette campagne est aujourd'hui lancée. Il me semblait important de revenir dès lors sur la campagne 2011 pour voir de quelle manière elle avait pu avoir des impacts positifs sur la population.

Les chiffres de la lutte contre la violence conjugale en Wallonie sont-ils selon vous aujourd'hui encourageants ? Bref, dispose-t-on de chiffres qui permettent de dire qu'aujourd'hui la violence est clairement en recul dans notre région ? C'est un sujet qui reste malheureusement encore tabou, mais par contre, un message d'espoir à destination de ces victimes serait le bienvenu !

Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Madame la Députée, le dispositif de lutte contre les violences entre partenaires mis en place par notre Wallonie vise à coordonner l'offre des services pour accueillir, accompagner, encourager l'autonomie aussi des femmes victimes de ces violences. On retrouve au sein du dispositif des services d'aide sociale aux justiciables, les

coordinations provinciales, l'hébergement de moyen terme et les associations très actives dans le secteur.

La Wallonie finance, 13 services d'aide sociale aux justiciables qui se chargent d'assurer l'accueil et l'accompagnement social et psychologique des victimes de violence entre partenaires.

La Wallonie finance aussi les activités d'un certain nombre d'associations locales, comme le Centre de planning des Femmes Prévoyantes Socialistes « Ça vaut pas l'coup », instauré à Sambreville, le Centre de planning « La Bulle » à Chimay, La Maison plurielle à Charleroi, et cætera, associations qui offrent un accompagnement ambulatoire de jour ou de nuit aux victimes de violences entre partenaires.

La Wallonie octroie enfin une subvention importante aux pôles des ressources, constitués par l'ASBL PRAXIS, spécialisée dans le suivi des auteurs de violence, par le collectif de lutte contre les violences faites aux femmes et enfin par l'ASBL Solidarité femmes. Le pôle de ressources a pour objectif d'établir une coopération renforcée entre tous les services d'accompagnement des victimes et d'accompagnement des auteurs.

La Wallonie a aussi renforcé son réseau de maisons d'hébergement. Aujourd'hui, il en existe 15 pour les adultes en difficulté, qui bénéficient d'une subvention spécifique pour l'accueil des victimes de violences entre partenaires. Un renforcement des moyens en personnel du secteur via des postes APE a été également opéré, comme vous le mentionnez, ainsi que la subvention par la Wallonie de diverses recherches.

Vous me demandez si la coordination des actions menées par ces nombreux acteurs est aisée et surtout si elle est efficace. C'est une bonne question.

Nous avons pu constater qu'il n'est pas facile, pour une personne qui se trouve dans une situation de violence entre partenaires, de savoir à qui s'adresser. C'est pourquoi il est nécessaire de structurer les services pour pouvoir offrir à la victime un accueil et une prise en charge tout à fait optimale.

Ce sont les coordinations provinciales qui se chargent de ce travail de coordination des services. Je rappelle que ces coordinations provinciales sont des services, organisés dans chaque province, gérés et financés en commun par la Wallonie, par la Fédération Wallonie Bruxelles et par l'État fédéral, en partenariat avec les provinces, vous voyez que quand on le veut, on peut coopérer entre les différents niveaux de pouvoir. Elles connaissent – ces coordinations provinciales – parfaitement le terrain, les institutions et les associations ainsi que la question de la thématique liée à la violence entre partenaires. La Wallonie les a chargées d'organiser leur travail de coordination au sein d'une structure aussi très précise qui s'appelle la plate-forme

d'arrondissement judiciaire.

Dans le cadre du dispositif est née également La Ligne « Écoute violences conjugales », co-gérée par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la Cocof. Le 0800 30 030 est une ligne gratuite qui fournit une écoute et accueil spécialisé en matière de violences conjugales. Les écoutants de la Ligne assistent régulièrement aux plates-formes d'arrondissement qui rassemblent les intervenants locaux.

Cette présence aux plates-formes leur permet également de faire circuler bon nombre d'informations sur toutes les initiatives, les avancées et les progrès réalisés dans le domaine de la prise en charge.

En termes de statistiques détaillées d'appels, de novembre de l'année dernière à novembre de cette année, c'est-à-dire

une année complète - douze mois - les appels reçus à la ligne « Écoute violence conjugale » concernant une situation de violence conjugale émanée principalement, des victimes et ex-victimes de violences dans 70 % c'est-à-dire 2 200 appels, de l'entourage de la victime aussi, pour plus de 15 % des cas, environ 500 appels, de professionnels confrontés à des situations de violence dans le cadre de l'exercice de leur fonction, pour près de 10 % des cas – 308 appels et parfois même les appels proviennent des auteurs de violence, 74 appels c'est-à-dire 2,4 % des cas.

Nous avons notamment pu remarquer un pic des appels des victimes suite à la campagne de communication réalisée l'année dernière. La distribution des pin's « Ruban blanc » a aussi toujours le même effet, mais le réel impact de cette distribution est difficilement chiffrable.

Il reste toujours malaisé de comptabiliser les victimes de violences, dans la mesure où les femmes qui font appel à un service social spécialisé ou à la justice ne représentent en réalité qu'une très faible portion de l'ensemble des victimes.

On estime communément qu'une femme sur cinq serait victime de violences au cours de sa vie. J'ai relayé la nécessité de travailler sur cette question du nombre de violences dans le cadre des négociations en cours du futur plan d'action national « Violences conjugales », coordonné par la ministre fédérale de l'Égalité des Chances.

En conclusion, si le dispositif paraît complexe, il s'avère très efficace, proche du terrain et les victimes sont orientées vers les services, associations ou intervenants les plus adéquats, les plus opportuns qui répondent à leurs besoins.

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie Mme la Ministre

Tillieux.

Vous avez encore été plus exhaustive concernant le dispositif lui-même en citant les différents opérateurs qui œuvrent sur le terrain. J'entends la difficulté de la complexité, mais, par ailleurs, également le fait que les différents niveaux de pouvoir s'entendent et collaborent pour pouvoir répondre à ce sujet difficile.

Il aurait peut-être été intéressant, au niveau de la ligne « Violences », de pouvoir comparer avec les chiffres de l'année dernière pour voir si nous sommes en augmentation ou pas. Votre non verbal me dit que oui, donc j'enregistre.

Si l'augmentation de ces chiffres peut faire en sorte que l'information passe et que les personnes utilisent ces lignes, cela démontre l'efficacité des choses. Malheureusement, le fait qu'on ne soit pas encore sorti de ces difficultés, de lutte contre la violence, il faut continuer le combat.

M. le Président. - Une réponse supplémentaire, Madame la Ministre ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je vais effectivement répondre, au-delà du non verbal, de la réalité de la situation. Le chiffre est effectivement en hausse, mais en moindre hausse cette année que l'année antérieure. C'est réellement une meilleure connaissance de ce fameux numéro 0800/30.030 de la ligne « Écoute violences conjugales » et non pas le constat d'une augmentation réelle de situations de violences. Ce n'est pas ce qui est constaté sur le terrain. Je voulais apporter cette précision qui est utile, mais qui va dans le sens de ce que vous dites.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « L'IDÉE DE KIT DE SURVIE
POUR LES SDF »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « l'idée de kit de survie pour les SDF ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, comme chaque année, les périodes de grands froids sont particulièrement difficiles pour les personnes qui vivent dans la précarité, plus particulièrement pour celles qui sont sans-abris. C'est une initiative d'un collectif à vocation sociale qui a attiré mon attention. Nous avons

tous en vue des images particulièrement difficiles. Je présume que, pour la ministre de l'Action sociale, ce sont des situations sur place qu'elle a pu détecter et constater.

Si j'en viens à cette initiative, c'est parce qu'elle semble intéressante, même si la solution qu'on souhaiterait tous voir, c'est celle de ne pas avoir de gens sans-abris qui doivent dormir dans la rue. Parler de kit de survie, à un moment où ces gens n'ont rien et sont l'éventualité de mourir de froid ou de faim, cela me semble intéressant.

Cette ASBL liégeoise propose de collecter des fonds pour réaliser ces kits de survie. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette initiative, savoir si une aide est envisageable pour cette ASBL, dont je dois vous dire que je ne connais pas la base juridique ni sa composition. C'est simplement son idée que je veux relayer ici.

Puisque c'est de cette idée que je parle, un kit de survie à l'échelle régionale, pensé par la Wallonie, éventuellement distribué par celle-ci, peut-il être envisagé ?

J'aimerais avoir votre avis sur cette question.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Député, l'initiative développée précédemment en France l'a été par le Groupe de secours catastrophe français. Interrogé à ce propos, le président du Samu social français parlait de cette initiative en ces termes : « Elle a le mérite de protéger du froid les sans-abris lorsque, faute de moyens, nous ne pouvons plus rien faire ». Néanmoins il ajoutait ceci : « Il ne faudrait pas que cela banalise leur situation, on cherche des actions pérennes de logement et de réinsertion. Ce kit est une initiative provisoire, d'urgence, de survie justement ».

Vous comprendrez que je ne peux que partager cet avis. Nous devons rechercher des solutions pérennes. Depuis maintenant trois ans, je soutiens le dispositif des Plans grand froid. Ceux-ci permettent de répondre à deux objectifs essentiels : la mise en place d'un dispositif renforcé pour la période hivernale et apporter une réponse aux besoins urgents des personnes en détresse sociale aiguë. Chaque personne dans la rue en Wallonie qui souhaite une aide doit pouvoir la trouver.

Derrière les Plans grand froid, c'est tout un dispositif de suivi social des personnes les plus précarisées qui se met en place. Une telle initiative ne permet pas de sortir les personnes de la rue et malheureusement, bien souvent, elle l'isole davantage. Je défends l'idée de mobiliser les personnes sur leur situation. Ceci implique de ne pas leur apporter l'aide dans la rue, ce qui in fine permet d'accepter leur condition, mais de les inciter à se

rendre dans les services et à bénéficier ainsi de tout le suivi social mis en place. J'ajouterai que j'encourage toutes les initiatives, qu'elles soient citoyennes ou d'associations, à travailler en concertation avec les acteurs de terrain, avec les relais sociaux, avec les coordinateurs des opérateurs sociaux sur leur territoire, afin de bénéficier de leur expertise.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour ses précisions.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA PROMOTION DU SPORT
CHEZ LES PERSONNES HANDICAPÉES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la promotion du sport chez les personnes handicapées ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, c'est un sujet que j'aime aborder parce que j'aime beaucoup le sport et parce que je pense que celui-ci peut être un vecteur tellement important pour l'épanouissement des personnes handicapées.

J'aimerais faire état d'une petite expérience personnelle que j'ai vécue cette semaine. J'ai eu le plaisir d'être invité par un champion cycliste, que vous connaissez bien puisque vous habitez la même région que lui, à la soirée de remise du prix du sportif de l'année – ce n'est pas Tom Boonen qui m'a invité, c'est un autre. La cérémonie à laquelle j'ai assisté a mis en valeur les sportifs handicapés qui avaient brillé aux Jeux paralympiques de manière émouvante et particulièrement suivie par le public.

Lorsque je consulte la presse francophone par rapport à cela, on a beaucoup parlé de Tom Boonen, Philippe Gilbert et des autres, de Jacques Borlée, de tous ceux qui ont fait l'actualité du sport en 2012 et c'est très bien. Par contre, à la RTBF, pas un mot, pas un petit mot pour les lauréats parmi les paralympiques. Cela m'a un peu choqué et interpellé. Je me dis que, quelque part, on n'en fera jamais assez pour permettre aux personnes handicapées de pouvoir se porter vers le sport pour surmonter un peu plus facilement leur handicap. Quoique, chez ces personnes, on retrouve parfois un enthousiasme, une ressource extraordinaire dont on s'étonne parfois de cette belle volonté.

Toutes les personnes qui sont handicapées ne font pas du sport. Il faut mettre en œuvre tout ce qu'il est possible de faire pour susciter le plus grand nombre de vocations vers l'activité sportive pour les personnes handicapées.

La question a fait du chemin, je pensais qu'elle irait chez le Ministre Antoine à Bruxelles. Finalement, elle revient à Namur chez Mme la Ministre Tillieux. C'est le choix de nos bureaux.

J'ai demandé à M. Antoine, plus dans ses compétences, ce qu'il était possible de faire pour aider les clubs qui accueillent notamment des sportifs handicapés.

On est vraiment dans la politique sportive, mais aussi peut-être pour ce qui concerne plus les compétences de Mme Tillieux, que peut-on imaginer en matière de sensibilisation, de promotion des bienfaits de la pratique sportive auprès des personnes handicapées. C'est en tout les cas une manière d'attirer l'attention sur « sport et handicap » ce qui me semble être tout-à-fait compatible et particulièrement intéressant pour l'épanouissement des personnes moins valides. Chez ces personnes, le sport peut vraiment être source de bien-être et on doit le dire, le répéter et faire en sorte que bon nombre d'entre eux puissent passer le pas, ce qui doit parfois être difficile, parfois même difficile pour des personnes valides de pratiquer un sport, cela l'est certainement encore plus pour des personnes handicapées.

Merci de votre attention et je remercie Madame la Ministre pour la réponse qu'elle voudra bien nous formuler.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, d'emblée, je préciserais que si j'ai dans mes compétences l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie, je ne puis intervenir pour certains d'entre eux qu'en deuxième ligne auprès des services généraux, c'est toujours la même rengaine. Dans le cas d'espèce, il appartient à mon collègue en charge des sports de soutenir l'accès au sport pour les personnes handicapées.

Cela étant, l'AWIPH, mon cabinet aussi, via les subventions facultatives dont je dispose, accordent des moyens financiers à des initiatives liées à la promotion du sport pour les personnes en situation de handicap avec des montants variables en fonction du public à cibler et de l'ampleur de l'organisation. À titre d'exemple, voici quelques événements soutenus:

- la Gileppe Trophy (triathlon avec catégorie spécifique pour sportifs handicapés), vous

- connaissez peut-être l'ASBL La Gileppe Trophy ;
- le 10e concours annuel d'équitation adaptée - ASBL Hypopassion ;
 - le Jogging d'Esneux - CHU Outhe-Amblève, qui fait la place belle aux sportifs handicapés ;
 - le 10e anniversaire de la FEMA (Fédération multisports adaptés) ;
 - la première journée du sport unifié - APEM T21 ;
 - le 5e challenge de Boccia, qui est un sport de boules apparenté à la pétanque et pratiqué par les valides et par les personnes en situation de handicap avec une l'ASBL Le Tabuchet ;
 - la 12e édition de l'Ath Open (tennis) ;
 - les Spécial Olympics, qui reviennent assez régulièrement ;
 - le Belgian Paracycling 2012 qui est une épreuve internationale ;
 - le SPH Fleurus, pour la sensibilisation au sport adapté ;
 - les Dragolympiades organisées par le Service d'accueil de jour pour adultes Les Liserons ;
 - et encore du tennis de table pour personnes handicapées.

Nous avons repris là une série d'événements qui étaient majeurs sur l'année.

Je précise que ces initiatives ne peuvent viser un soutien à titre individuel, rien qu'un sportif, mais être destinées à l'organisation ou à du matériel éventuellement.

L'AWIPH organise des sessions de sensibilisation au handicap à destination de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Pour mener ces sensibilisations, elle recourt notamment à des démonstrations de sports adaptés et invite les adolescents, les enfants à pratiquer un sport en fauteuil roulant, par exemple, pour se joindre à la compagnie des sportifs en situation de handicap.

L'AWIPH anime un site internet « Loisirs et Handicap » où les activités de loisirs et sportives accessibles ou réservées aux personnes en situation de handicap sont répertoriées.

L'AWIPH, via son trimestriel « Parlons-en » ou son site internet www.awiph.be, promeut le handisport et la sensibilisation via le sport.

Il est vrai que sur le plan physique, la pratique sportive permet d'obtenir une meilleure forme, cela n'est pas spécifique aux personnes en situation de handicap, nous le savons bien, mais elle a aussi un impact sur la santé, sur l'hygiène de vie. Le sport améliore aussi l'estime de soi et l'assurance acquise grâce à l'exercice du sport permet de franchir des barrières physiques, mais aussi, et cela est important dans le cas de personnes en situation de handicap, des barrières psychologiques. L'activité sportive pousse aussi celui qui la pratique, à l'extérieur, et donc au contact avec les autres, une certaine socialisation et elle permet à la personne de sortir de l'isolement, mais cela c'est de manière générale aussi.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci Madame la Ministre d'avoir listé ces différentes actions qui sont soutenues.

C'est vrai que les athlètes peuvent être, par rapport à la politique sportive Wallonie-Bruxelles soutenus, même quand ils sont des athlètes handicapés, c'est une bonne chose. Je pense que cela existe aussi de ce côté-là.

Je compléterai un peu mon information sur les actions menées par communautés et régions en matière de sports pour handicapés. Peut-être aussi souffler dans l'oreille de l'un ou l'autre, que ce soit la ministre chargée de l'action sociale ou le ministre du sport, que les sportifs de haut niveau, quand ils sont handicapés, ont aussi peut-être leur place devant les projecteurs, ce qui n'est malheureusement pas le cas en Wallonie.

Comme je le disais tout à l'heure, en Wallonie on a peut-être tendance à mettre en évidence nos sportifs bien vaillants plutôt que les sportifs handicapés et je le regrette pour ce côté-ci du pays. Pourquoi éventuellement ne pas imaginer aussi dans le cadre de la remise de différents prix à un sportif au niveau de la Communauté française ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pourquoi ne pas associer les personnes handicapées à ce prix.

M. le Président. - Cela clôt nos travaux de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 34 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Emmanuel Disabato, Ecolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Marc Elsen, cdH
M. Alain Onkelinx, Président
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Daniel Senesael, PS
Mme Isabelle Simonis, PS
Mme Malika Sonnet, PS
Mme Eliane, Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances
M. Bernard Wesphael, Indépendant

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aides à la promotion de l'emploi
APEM	Association des professionnels de l'édition musicale
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CHC	Centre hospitalier chrétien
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHWAPI	Centre Hospitalier de Wallonie picarde
CIRÉ	Centre d'Initiation pour Réfugiés et Etrangers
CoAMU	chaîne de l'aide médicale urgente
CoCof	Commission communautaire française
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
OCD	Organisation de Coopération et de Développement Economique
O.N.E.	Office de la Naissance et de l'Enfance
PMS	Centres psycho-médico-sociaux
PO	Programmes Opérationnels
RHMS	réseau hospitalier de médecine sociale
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAMI	Services d'Analyse des Milieux Intérieurs
SDF	Sans Domicile Fixe
SPF Santé publique	Service Public Fédéral Santé publique
VIVALIA	intercommunale unique sept sites hospitaliers